

## Bulletin officiel n° 44 du 26 novembre 2009

### Sommaire

#### Organisation générale

**Commission générale de terminologie et de néologie** (RLR : 104-7)

Vocabulaire de l'éducation

liste du 25-9-2009 - J.O. du 25-9-2009 (NOR : CTNX0920625K)

**Commission générale de terminologie et de néologie** (RLR : 104-7)

Vocabulaire des sciences et techniques spatiales

liste du 10-10-2009 - J.O. du 10-10-2009 (NOR : CTNX0920169X)

#### Enseignement supérieur et recherche

**Écoles normales supérieures** (RLR : 441-0)

Conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'École normale supérieure de Lyon

arrêté du 27-10-2009 (NOR : ESRS0900431A)

**Écoles normales supérieures** (RLR : 441-0)

Conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'École normale supérieure de Cachan

arrêté du 28-10-2009 (NOR : ESRS0900447A)

**Délivrance de diplôme** (RLR : 443-0)

Autorisation à Sciencescom de Nantes de délivrer un diplôme intitulé « management de la communication et des médias »

arrêté du 30-10-2009 (NOR : ESRS0900445A)

#### Personnels

**Inspection générale des bibliothèques** (RLR : 630-3)

Lettre de mission pour l'année universitaire 2009-2010

lettre du 3-11-2009 (NOR : ESRB0900452Y)

**Enseignants du second degré** (RLR : 804-0)

Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2010

note de service n° 2009-1031 du 30-10-2009 (NOR : ESRH0925521N)

#### Mouvement du personnel

##### Nomination

Commissaire du gouvernement auprès de deux groupements d'intérêt public

arrêté du 28-10-2009 (NOR : ESRS0900435A)

##### Nomination

Commissaire du gouvernement auprès d'un groupement d'intérêt public

arrêté du 28-10-2009 (NOR : ESRS0900444A)

##### Nomination

Secrétaire général de l'académie d'Amiens

arrêté du 6-11-2009 (NOR : MEND0900981A)

##### Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen

arrêté du 28-10-2009 (NOR : ESRS0900434A)

##### Nominations

Sections du Comité national de la recherche scientifique

arrêté du 30-10-2009 (NOR : ESRR0900442A)

##### Nominations

Comité stratégique du calcul intensif

arrêté du 3-11-2009 (NOR : ESRR0900446A)

**Nominations**

Institut des hautes études pour la science et la technologie  
arrêté du 17-11-2009 (NOR : ESRR0900432A)

**Nomination**

Directeur de l'École européenne de chimie, polymères et matériaux  
arrêté du 23-10-2009 (NOR : ESRS0900429A)

**Nomination**

Conseil d'administration de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité  
arrêté du 15-10-2009 (NOR : ESRR0900430A)

**Nomination**

Commissions régionales instituées dans le ressort de chaque conseil régional de l'ordre des experts-comptables  
arrêté du 10-9-2009 (NOR : ESRS0900433A)

**Nominations**

Composition de la commission administrative paritaire nationale des ingénieurs de recherche  
arrêté du 27-10-2009 (NOR : ESRH0900437A)

**Nomination**

Composition de la commission administrative paritaire nationale des ingénieurs d'études  
arrêté du 27-10-2009 (NOR : ESRH0900438A)

**Nominations**

Composition de la commission administrative paritaire nationale des techniciens de recherche et de formation  
arrêté du 27-10-2009 (NOR : ESRH0900439A)

**Nomination**

Composition de la commission administrative paritaire nationale des assistants ingénieurs  
arrêté du 27-10-2009 (NOR : ESRH0900440A)

**Nominations**

Composition de la commission administrative paritaire nationale des adjoints techniques de recherche et de formation  
arrêté du 27-10-2009 (NOR : ESRH0900441A)

**Nominations**

Liste des élèves de l'École spéciale d'architecture ayant obtenu, à la première et à la deuxième session 2007, le diplôme d'études de deuxième cycle de cet établissement  
liste du 29-10-2009 (NOR : ESRS0900436K)

**Informations générales**

**Vacances d'emploi**

Recrutement d'inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe  
avis du 8-11-2009 - J.O. du 8-11-2009 (NOR : MENI0924992V)

**Vacance de poste**

Agent comptable de la division des affaires financières de la direction de l'enseignement primaire à Tahiti  
avis du 9-11-2009 (NOR : MENH0900982V)

**Vacance de poste**

Personnel détaché auprès du Gouvernement de la Polynésie française  
avis du 9-11-2009 (NOR : MENH0900983V)

## Organisation générale

## Commission générale de terminologie et de néologie

---

### Vocabulaire de l'éducation

NOR : CTNX0920625K

RLR : 104-7

liste du 25-9-2009 - J.O. du 25-9-2009

MEN - MCC

#### I - Termes et définitions

**apprenant, -e**, n. (langage professionnel)

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Toute personne, de l'enfant à l'adulte, engagée dans un processus d'acquisition de connaissances et de compétences.

Équivalent étranger : learner.

**apprentissage par la pratique**

Domaine : Formation.

Synonyme : formation par la pratique.

Définition : Méthode d'acquisition de capacités professionnelles par leur mise en œuvre sur le terrain.

Équivalent étranger : learning by doing.

**banque de connaissances**

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Base de données qui rassemble des ressources mises à disposition par un réseau à des fins d'information, de formation ou de recherche.

Voir aussi : gestion du savoir.

Équivalent étranger : knowledge pool.

**décrochage**, n.m.

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Abandon, par un élève ou par un étudiant en difficulté, d'une formation ou d'une qualification avant son terme.

Équivalent étranger : dropping-out.

**doctorant, -e**, n.

Domaine : Enseignement supérieur.

Définition : Étudiant qui prépare un doctorat.

Équivalent étranger : PhD student.

**formation par la pratique**

Domaine : Formation.

Voir : apprentissage par la pratique.

**harmonisation des cursus**

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Mise en concordance des cursus de formation par comparaison et ajustement éventuel des éléments qui les composent.

Note : Le terme « harmonisation » s'emploie dans le cadre de la mise en œuvre de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Équivalent étranger : tuning.

**postuler**, v.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Présenter sa candidature.

Note : On trouve aussi le terme « candidater », qui n'est pas recommandé.

Équivalent étranger : apply (to).

**présence (en)**, loc.adj.

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Se dit d'un enseignement ou d'une formation qui met en présence enseignants et apprenants.

Note : L'enseignement en présence se distingue de l'enseignement à distance.

Équivalent étranger : presential.

**promouvable**, adj.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Se dit d'une personne qui remplit les conditions pour obtenir une promotion.

Équivalent étranger : promotable.

## II - Table d'équivalence

### Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine Équivalent	français (2)
anonymise (to).	Tous domaines.	rendre anonyme.
apply (to).	Tous domaines.	<b>postuler</b> , v.
dropping-out. Éducatio	n-Formation.	<b>décrochage</b> , n.m.
knowledge pool.	Éducation-Formation.	<b>banque de connaissances</b> .
learner. Éducatio	n-Formation.	<b>apprenant</b> , -e, n. (langage professionnel).
learning by doing.	Formation.	<b>apprentissage par la pratique, formation par la pratique</b> .
lifelong learning.	Éducation-Formation.	formation tout au long de la vie, apprentissage tout au long de la vie.
PhD student.	Enseignement supérieur.	<b>doctorant</b> , -e, n.
presential. Éducatio	n-Formation.	<b>présence (en)</b> , loc.adj.
promotable. Tous	domaines.	<b>promouvable</b> , adj.
tuning. Éducatio	n-Formation.	<b>harmonisation des cursus</b> .

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

### Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine Équivalent	étranger (2)
<b>apprenant</b> , -e, n. (langage professionnel).	Éducation-Formation. learn	er.
<b>apprentissage par la pratique, formation par la pratique</b> .	Formation.	learning by doing.
apprentissage tout au long de la vie, formation tout au long de la vie.	Éducation-Formation. lifelong	learning.
<b>banque de connaissances</b> .	Éducation-Formation. kno	wledge pool.
<b>décrochage</b> , n.m.	Éducation-Formation.	dropping-out.
<b>doctorant</b> , -e, n.	Enseignement supérieur.	PhD student.
<b>formation par la pratique, apprentissage par la pratique</b> .	Formation.	learning by doing.
formation tout au long de la vie, apprentissage tout au long de la vie.	Éducation-Formation. lifelong	learning.
<b>harmonisation des cursus</b> .	Éducation-Formation. tuning.	
<b>postuler</b> , v.	Tous domaines.	apply (to).
<b>présence (en)</b> , loc.adj.	Éducation-Formation.	presential.
<b>promouvable</b> , adj.	Tous domaines.	promotable.
rendre anonyme.	Tous domaines.	anonymise (to).

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

## Organisation générale

## Commission générale de terminologie et de néologie

### Vocabulaire des sciences et techniques spatiales

NOR : CTNX0920169X

RLR : 104-7

liste du 10-10-2009 - J.O. du 10-10-2009

MEN - MCC

#### I. - Termes et définitions

##### **aéroclipper**, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Ballon muni d'un guiderope en contact avec la surface de l'océan, qui effectue en continu et sur de grandes distances des mesures à l'interface de l'air et de la mer.

Note : Le guiderope est équipé d'instruments de mesure dont les données sont stockées dans un dispositif installé dans une nacelle, capable d'assurer leur transfert tout en localisant le site de mesure.

Voir aussi : guiderope.

Équivalent étranger : aéroclipper.

##### **ascenseur spatial**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Dispositif de satellisation dont le concept repose sur la progression d'une plateforme le long d'un câble déployé jusqu'au sol à partir d'un satellite initialement en orbite géostationnaire.

Note : L'ascenseur spatial permettrait de placer des satellites en orbite géostationnaire ou au-delà.

Voir aussi : nacelle.

Équivalent étranger : beanstalk, space bridge, spacebridge, space elevator, space ladder, space lift.

##### **ballon stratosphérique ouvert**

Abréviation : B.S.O.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Ballon non dilatable comportant des manches d'évacuation du gaz et destiné à se déplacer dans la stratosphère pour l'étude de la haute atmosphère ou pour des observations astrophysiques.

Note : Les manches d'évacuation permettent d'équilibrer la pression atmosphérique et celle du gaz à l'intérieur de l'enveloppe.

Équivalent étranger : open stratospheric balloon.

##### **biosatellite**, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite emportant dans l'espace des organismes vivants pour l'étude de leur comportement.

Équivalent étranger : biosatellite.

##### **bloc de propergol**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Propergol solide, coulé dans une enveloppe ou préformé, dont la forme et la composition sont adaptées à une évolution déterminée de la poussée lors de la combustion.

Voir aussi : chargement, propergol solide.

Équivalent étranger : grain, propellant charge, propellant grain.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « bloc de poudre » au Journal officiel du 22 septembre 2000.

##### **centrale à inertie**

Domaine : Électromécanique-Transports.

Voir : centrale inertielle.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

##### **centrale inertielle**

Domaine : Électromécanique-Transports.

Synonyme : centrale à inertie.

Définition : Équipement embarqué sur un véhicule ou placé dans un objet, comprenant des capteurs d'accélération et de rotation et un traitement de données qui permet de déduire en temps réel, de données initiales connues, la position, l'orientation, ainsi que les vitesses linéaire et angulaire de ce véhicule ou de cet objet.

Note :

1. Les capteurs présentant un certain degré d'imprécision, les valeurs fournies par la centrale inertielle dérivent progressivement et nécessitent de temps à autre un recalage pour certains usages.

2. Les centrales inertielles peuvent notamment équiper certains appareils photographiques, les tourelles de char, etc.

Équivalent étranger : inertial measurement unit (IMU), inertial platform, inertial unit.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

**chambre anéchoïque**

Domaine : Acoustique-Sciences et techniques spatiales/Moyens d'essais.

Synonyme : salle anéchoïque.

Définition : Enceinte d'essais dont les parois, tapissées de matière absorbante, ne réfléchissent pas les ondes électromagnétiques ou les ondes acoustiques, de façon à reproduire au mieux les conditions de propagation de ces ondes en l'absence de tout obstacle.

Note : Dans le cas des ondes acoustiques, on parle également de « chambre sourde » (en anglais : dead room).

Équivalent étranger : anechoic chamber, anechoic room.

**chargement, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Opération qui consiste à remplir de propergol une enveloppe de propulseur à propergol solide ; par extension, le contenu de cette enveloppe.

Voir aussi : bloc de propergol.

Équivalent étranger : load (résultat), loading (opération), propellant loading (opération).

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

**corps de propulseur**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Enveloppe d'un propulseur à propergol solide.

Note : Le corps de propulseur est dit « nu » avant la préparation pour le chargement du propergol, « chargé » quand le propergol y a été introduit.

Équivalent étranger : engine body, jet body, motor body.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

**décontamination préventive**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Ensemble des mesures de stérilisation des engins destinés à être envoyés vers des objets célestes, qui permettent de limiter la présence de microorganismes terrestres susceptibles de contaminer ces objets.

Équivalent étranger : preventive decontamination.

**densification de pupille**

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Définition : Technique optique destinée à améliorer la netteté de l'image d'un télescope à synthèse d'ouverture en regroupant les pupilles de sortie associées à chaque miroir du télescope en une pupille unique.

Note : La densification s'obtient en rapprochant les pupilles. On peut également jouer sur l'augmentation de leur dimension.

Voir aussi : hypertélescope, télescope à synthèse d'ouverture.

Équivalent étranger : pupil densification.

**effet de culot**

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Aérodynamique.

Définition : Ensemble des phénomènes aérodynamiques et thermiques qui apparaissent à l'arrière d'un véhicule aérospatial.

Équivalent étranger : base flow effect.

**embardée, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Incident qui survient parfois lors de la séparation de deux étages d'un lanceur et qui consiste en une impulsion communiquée par l'une des parties à l'autre dans une direction différente de celle de la séparation.

Équivalent étranger : nudging.

**essai censuré (langage professionnel)**

Domaine : Statistique.

Définition : Essai portant sur un grand nombre d'échantillons, destiné à estimer la durée de vie moyenne d'un produit et que l'on arrête dès qu'un nombre de défaillances fixé à l'avance est atteint.

Équivalent étranger : censored test.

**essai tronqué (langage professionnel)**

Domaine : Statistique.

Définition : Essai portant sur un grand nombre d'échantillons, destiné à estimer la durée de vie moyenne d'un produit et que l'on arrête après une durée de fonctionnement fixée à l'avance, quel que soit le nombre de défaillances qui se sont produites.

Équivalent étranger : truncated test.

**étoile de neutrons**

Domaine : Astronomie/Astrophysique.

Définition : Résidu de l'explosion d'une supernova, constitué de neutrons aussi proches les uns des autres qu'au sein d'un noyau atomique.



Note :

1. Pour engendrer une étoile de neutrons, l'étoile à l'origine de la supernova doit avoir une masse initiale supérieure à une dizaine de masses solaires.

2. On trouve également l'expression « étoile à neutrons », qui est déconseillée.

Équivalent étranger : neutron star.

**exoterre**, n.f.

Domaine : Astronomie.

Définition : Exoplanète susceptible de réunir, comme la Terre, les conditions nécessaires à une forme de vie.

Voir aussi : exoplanète.

Équivalent étranger : exo Earth, exo-Earth, exoEarth.

**face arrière**

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Définition : Partie de la surface d'un objet céleste ou spatial qui se trouve à l'arrière, si l'on considère le sens de déplacement de l'objet.

Voir aussi : face avant.

Équivalent étranger : trailing side.

**face avant**

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Définition : Partie de la surface d'un objet céleste ou spatial qui se trouve à l'avant, si l'on considère le sens de déplacement de l'objet.

Voir aussi : face arrière.

Équivalent étranger : leading side.

**fusée de freinage**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion.

Voir : rétrofusée.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « rétrofusée » au Journal officiel du 18 avril 2001.

**fusée de tassement**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion.

Définition : Moteur-fusée utilisé au terme d'une phase balistique afin d'obtenir l'accélération nécessaire au repositionnement des ergols d'un étage à propergol liquide, qui permet d'assurer l'alimentation convenable des moteurs pour un allumage ou un réallumage.

Équivalent étranger : setting motor, ullage rocket.

**gestion de la circulation spatiale**

Domaine : Sciences et techniques spatiales.

Définition : Réglementation, coordination et surveillance des activités spatiales visant à réduire les risques de collisions et d'interférences radioélectriques durant les différentes périodes d'un vol, lancement, phase en orbite et rentrée dans l'atmosphère.

Équivalent étranger : space traffic management.

**guiderope**, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Cordage suspendu à un ballon, qui traîne au sol ou flotte à la surface de la mer, destiné à stabiliser l'engin en altitude, par diminution du poids quand le ballon tend à se rapprocher du sol, et inversement par une augmentation de ce poids quand il tend à s'en éloigner.

Note :

1. Ce dispositif de stabilisation est dérivé du guiderope classique des aéroliers.

2. Le guiderope est également utilisé en planétologie.

3. Lorsqu'il est utilisé à la surface de la mer, l'extrémité en contact avec l'eau peut être équipée de capteurs.

Voir aussi : aéroclipper.

Équivalent étranger : guiderope.

**hypertélescope**, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Définition : Télescope à synthèse d'ouverture utilisant la densification de pupille.

Note : On envisage de placer des hypertélescopes dans l'espace pour observer les exoplanètes, en particulier les exoterras.

Voir aussi : densification de pupille, exoplanète, exoterre, télescope à synthèse d'ouverture.

Équivalent étranger : hypertelescope.

**impacteur**, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Projectile envoyé à grande vitesse sur le sol d'un corps céleste dans le but d'observer les effets de son impact.

Équivalent étranger : impactor.

**inertage**, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Transports/Sécurité.

Définition : Procédé qui consiste à envoyer dans des citernes, des réservoirs ou des tuyauteries un gaz inerte, tel que l'azote ou le dioxyde de carbone, afin de modifier la composition du mélange et d'éviter ainsi les risques d'explosion.

Voir aussi : passivation.

Équivalent étranger : inerting.

**lanceur aéroporté**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Lanceur conçu pour être largué d'un aéronef puis mis à feu.

Voir aussi : avion-lanceur.

Équivalent étranger : airborne launcher.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 31 décembre 2005.

**liaison interpolaire**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Liaison mécanique entre le pôle supérieur et le pôle inférieur d'un ballon, dont le rôle est de réduire les efforts auxquels est soumise l'enveloppe de ce ballon.

Équivalent étranger : top-to-bottom cable.

**magnétoïle**, n.f.

Domaine : Astronomie/Astrophysique.

Définition : Étoile de neutrons disposant d'un champ magnétique d'une intensité considérable, qui émet des rayonnements électromagnétiques de haute énergie.

Voir aussi : étoile de neutrons.

Équivalent étranger : magnetar.

**mélange figé**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Mélange de gaz de combustion dont la composition chimique ne varie pas au cours de la détente dans la tuyère, en raison de la lenteur relative des réactions chimiques par rapport à la vitesse de l'écoulement.

Équivalent étranger : frozen mixture.

**mesure préventive**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine.

Définition : Action ou moyen mis en œuvre pour empêcher ou réduire les effets perturbateurs d'un vol spatial sur l'organisme humain.

Note : Le terme « contre-mesure », employé en ce sens, est déconseillé.

Équivalent étranger : countermeasure, preventive measure.

**météorologie de l'espace**

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Géophysique.

Définition : Étude des phénomènes extra-atmosphériques et de leurs effets dans l'environnement terrestre ou dans des zones de l'espace où s'exercent des activités humaines.

Note :

1. L'étude porte principalement sur les phénomènes solaires ; elle porte également sur les effets éventuels des météorites.

2. Les phénomènes étudiés sont susceptibles d'affecter les performances et la fiabilité des équipements en orbite ou au sol ainsi que la santé et la vie humaines.

Voir aussi : espace extra-atmosphérique, météorologie spatiale.

Équivalent étranger : space weather.

**montgolfière à infrarouge**

Abréviation : MIR.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Ballon stratosphérique à air chaud, uniquement réchauffé le jour par les flux radiatifs du Soleil et la nuit par le rayonnement infrarouge du sol.

Note : La forme et les matériaux de revêtement de la montgolfière à infrarouge sont conçus pour une captation maximale des rayonnements.

Équivalent étranger : infra-red montgolfier, infrared montgolfier, infrared montgolfiere.

**nacelle**, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Plateforme progressant le long du câble d'un ascenseur spatial.

Voir aussi : ascenseur spatial.

Équivalent étranger : climber.

**onde gravitationnelle**

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Définition : Onde affectant les distances et le temps qui, selon la théorie de la relativité générale, est produite par toute masse en mouvement accéléré et se propage à la vitesse de la lumière.

Équivalent étranger : gravitational wave.



**orbiteur**, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Synonyme : véhicule orbital.

Définition : Engin spatial ou élément d'un engin spatial qui reste en orbite autour d'un astre pour assurer des missions spécifiques d'une durée déterminée.

Note : Un orbiteur peut être associé à un module atterrisseur.

Voir aussi : module atterrisseur.

Équivalent étranger : orbiter.

**planète errante**

Domaine : Astronomie.

Définition : Objet céleste de masse planétaire qui ne gravite pas autour d'une étoile.

Équivalent étranger : floating planet, free-floating planet.

**prophylactorium**, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine.

Définition : Centre d'isolement prophylactique où demeurent des spationautes avant et après un séjour dans l'espace.

Équivalent étranger : prophylactorium.

**rapport de mélange**

Domaine : Moteur thermique-Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Rapport des débits massiques du comburant et du combustible mesurés en des points homologues de leurs circuits respectifs.

Note :

1. On distingue divers rapports de mélange suivant les points de mesure, tels que la sortie des réservoirs, l'entrée des turbopompes ou l'injection dans la chambre de combustion.

2. Le rapport de mélange à l'injection dans la chambre de combustion diffère en général du rapport stœchiométrique qui respecte les proportions théoriques de la réaction.

Équivalent étranger : mixture ratio.

**rayonnement de freinage**

Domaine : Géophysique-Physique.

Définition : Rayonnement électromagnétique produit par la décélération d'une particule chargée, en mouvement rapide dans un champ électrique.

Équivalent étranger : Bremsstrahlung (All.), free-free emission.

**rétrofusée**, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion.

Synonyme : fusée de freinage.

Définition : Moteur-fusée placé sur un mobile pour le ralentir en exerçant une poussée dans le sens inverse de son mouvement.

Équivalent étranger : retrorocket.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 18 avril 2001.

**réunion de démarrage**

Domaine : Tous domaines.

Définition : Réunion de travail rassemblant les parties concernées et marquant le lancement effectif d'une activité.

Équivalent étranger : kick-off meeting.

**salle anéchoïque**

Domaine : Acoustique-Sciences et techniques spatiales/Moyens d'essais.

Voir : chambre anéchoïque.

**satellite berger**

Domaine : Astronomie/Astrophysique.

Définition : Satellite naturel d'une planète, qui limite l'étendue d'un anneau de cette planète en confinant les particules de celui-ci par effet de gravité.

Équivalent étranger : shepherd satellite.

**satellite captif**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite relié par câble à un autre engin spatial généralement de masse plus importante.

Note : On trouve aussi l'expression « satellite en laisse ».

Équivalent étranger : tethered satellite.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

**satellite fictif**

Domaine : Sciences et techniques spatiales.

Définition : Satellite géostationnaire dont la position orbitale et les fréquences radioélectriques ont été réservées mais dont la mise en place est différée sine die.

Équivalent étranger : paper satellite.

**satellite passif**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Engin spatial assurant une fonction déterminée sans générateur d'énergie embarqué.

Équivalent étranger : passive satellite.

**satellite réflecteur**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite passif destiné à transmettre des ondes électromagnétiques par réflexion.

Note : Les satellites réflecteurs sont principalement utilisés en géodésie et à des fins de localisation.

Voir aussi : localisation par satellite, satellite passif.

Équivalent étranger : reflecting satellite.

**spationique**, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Ensemble des techniques concernant les constituants d'un engin spatial, autres que le groupe propulsif, les éléments de structure et la charge utile ; par extension, ensemble de ces constituants.

Équivalent étranger : aerospace electronics, astrionics, spacecraft avionics.

**télescope à synthèse d'ouverture**

Abréviation : T.S.O.

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Définition : Télescope mettant en œuvre de petits miroirs répartis sur une grande surface afin d'obtenir la même résolution angulaire que celle d'un grand miroir qui recouvrirait toute cette surface.

Note : Lorsque la distance entre les miroirs est grande par rapport à leur taille, l'image devient floue ; cet effet peut être corrigé par densification de pupille.

Voir aussi : densification de pupille, interférométrie à très grande base, synthèse d'ouverture.

Équivalent étranger : aperture synthesis telescope.

**tourisme spatial**

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Tourisme.

Définition : Organisation de voyages ou de séjours d'agrément dans l'espace extra-atmosphérique.

Voir aussi : espace extra-atmosphérique.

Équivalent étranger : space tourism.

**traînée de culot**

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Aérodynamique.

Définition : Traînée aérodynamique due à la dépression qui apparaît à l'arrière d'un véhicule aérospatial en phase balistique.

Voir aussi : effet de culot.

Équivalent étranger : base drag.

**transfert liquidien**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine.

Définition : Migration des liquides biologiques vers la partie haute du corps humain lors du passage de la pesanteur à l'impesanteur.

Note : L'organisme interprète le transfert liquidien comme une augmentation globale du volume sanguin et réagit en provoquant une diminution de ce volume.

Voir aussi : charge hydrique.

Équivalent étranger : fluid shift.

**tuyère adaptée**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Tuyère à la sortie de laquelle la pression statique des gaz éjectés est égale à la pression atmosphérique.

Note : La pression atmosphérique variant avec l'altitude, la tuyère, sauf modification de sa géométrie, n'est adaptée qu'à une altitude donnée.

Équivalent étranger : adapted nozzle, matched nozzle.

**véhicule orbital**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Voir : orbiteur.

**vitesse caractéristique de combustion**

Forme abrégée : vitesse caractéristique.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Paramètre caractéristique de la qualité d'une combustion, exprimé dans les mêmes unités qu'une vitesse et égal au quotient de deux grandeurs, l'une étant le produit de la pression de combustion dans la chambre par l'aire de la section du col de la tuyère, l'autre le débit massique des gaz de combustion.

Note : L'inverse de la vitesse caractéristique de combustion est appelé le « coefficient de débit ».

Équivalent étranger : characteristic velocity.

**vitesse d'éjection efficace**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Quotient de la poussée par le débit massique des gaz de propulsion.

Note : Dans le cas d'une tuyère adaptée, la vitesse d'éjection efficace est égale à la vitesse d'éjection.

Voir aussi : tuyère adaptée.

Équivalent étranger : effective exhaust velocity.

**yoyo**, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Dispositif destiné à dégyrer un engin spatial.

Note : Un yoyo est constitué de masselottes qui peuvent être écartées de l'axe de rotation de l'engin afin de diminuer sa vitesse angulaire, conformément au principe de la conservation du moment cinétique.

Voir aussi : dégyrer.

Équivalent étranger : yoyo.

## II - Table d'équivalence

### Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
adapted nozzle, matched nozzle	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	<b>tuyère adaptée</b>
aeroclipper	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>aéroclipper</b> , n.m.
aerospace electronics, astrionics, spacecraft avionics	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>spationique</b> , n.f.
airborne launcher	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	<b>lanceur aéroporté</b>
anechoic chamber, anechoic room	Acoustique-Sciences et techniques spatiales/Moyens d'essais	<b>chambre anéchoïque, salle anéchoïque</b>
aperture synthesis telescope	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	<b>télescope à synthèse d'ouverture (T.S.O.)</b>
astrionics, aerospace electronics, spacecraft avionics	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>spationique</b> , n.f.
base drag	Sciences et techniques spatiales-Aérodynamique	<b>traînée de culot</b>
base flow effect	Sciences et techniques spatiales-Aérodynamique	<b>effet de culot</b>
beanstalk, space bridge, spacebridge, space elevator, space ladder, space lift	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>ascenseur spatial</b>
biosatellite Sciences	et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>biosatellite</b> , n.m.
Bremsstrahlung (All.), free-free emission	Géophysique-Physique	<b>rayonnement de freinage</b>
censored test	Statistique	<b>essai censuré</b> (langage professionnel)
characteristic velocity	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	<b>vitesse caractéristique de combustion, vitesse caractéristique</b>
climber	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>nacelle</b> , n.f.
countermeasure, preventive measure	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	<b>mesure préventive</b>
effective exhaust velocity	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	<b>vitesse d'éjection efficace</b>
engine body, jet body, motor body.	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	<b>corps de propulseur</b>
exo Earth, exo-Earth, exoEarth	Astronomie	<b>exoterre</b> , n.f.
floating planet, free-floating planet	Astronomie	<b>planète errante</b>
fluid shift	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	<b>transfert liquidien</b>
free-floating planet, floating planet	Astronomie	<b>planète errante</b>
free-free emission, Bremsstrahlung (All.)	Géophysique-Physique	<b>rayonnement de freinage</b>
frozen mixture	Sciences et techniques	<b>mélange figé</b>

	spatiales/Propulsion	
grain, propellant charge, propellant grain	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	<b>bloc de propergol</b>
gravitational wave	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	<b>onde gravitationnelle</b>
guiderope	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>guiderope</b> , n.m.
hypertelescope	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	<b>hypertélescope</b> , n.m.
impactor	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>impacteur</b> , n.m.
inertial measurement unit (IMU), inertial platform, inertial unit	Électromécanique-Transports	<b>centrale inertielle, centrale à inertie</b>
inerting	Sciences et techniques spatiales-Transports/Sécurité	<b>inertage</b> , n.m.
infra-red montgolfier, infrared montgolfier, infrared montgolfiere	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	<b>montgolfière à infrarouge (MIR)</b>
jet body, engine body, motor body	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	<b>corps de propulseur</b>
kick-off meeting	Tous domaines	<b>réunion de démarrage</b>
leading side	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	<b>face avant</b>
load (résultat), loading (opération), propellant loading (opération)	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	<b>chargement</b> , n.m.
magnetar Astron	omie/Astrophysique	<b>magnétoile</b> , n.f.
matched nozzle, adapted nozzle	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	<b>tuyère adaptée</b>
mixture ratio	Moteur thermique-Sciences et techniques spatiales/Propulsion	<b>rapport de mélange</b>
motor body, engine body, jet body	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	<b>corps de propulseur</b>
neutron star	Astronomie/Astrophysique	<b>étoile de neutrons</b>
nudging	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	<b>embardée</b> , n.f.
open stratospheric balloon	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	<b>ballon stratosphérique ouvert (B.S.O.)</b>
orbiter	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>orbiteur</b> , n.m., <b>véhicule orbital</b>
paper satellite	Sciences et techniques spatiales	<b>satellite fictif</b>
passive satellite	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>satellite passif</b>
preventive decontamination	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>décontamination préventive</b>
preventive measure, countermeasure	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	<b>mesure préventive</b>
propellant charge, grain, propellant grain	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	<b>bloc de propergol</b>
propellant loading (opération), load (résultat), loading (opération)	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	<b>chargement</b> , n.m.
prophylactorium	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	<b>prophylactorium</b> , n.m.
pupil densification	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	<b>densification de pupille</b>
reflecting satellite	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>satellite réflecteur</b>
retrorocket	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion	<b>rétrofusée</b> , n.f., <b>fusée de freinage</b>
setting motor, ullage rocket	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-	<b>fusée de tassement</b>

	Propulsion	
shepherd satellite	Astronomie/Astrophysique	<b>satellite berger</b>
space bridge, spacebridge, beanstalk, space elevator, space ladder, space lift	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>ascenseur spatial</b>
spacecraft avionics, aerospace electronics, astrionics	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>spationique, n.f.</b>
space elevator, beanstalk, space bridge, spacebridge, space ladder, space lift	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>ascenseur spatial</b>
space tourism	Sciences et techniques spatiales-Tourisme	<b>tourisme spatial</b>
space traffic management	Sciences et techniques spatiales	<b>gestion de la circulation spatiale</b>
space weather	Sciences et techniques spatiales-Géophysique	<b>météorologie de l'espace</b>
tethered satellite	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>satellite captif</b>
top-to-bottom cable	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	<b>liaison interpolaire</b>
trailing side	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	<b>face arrière</b>
truncated test	Statistique	<b>essai tronqué</b> (langage professionnel)
ullage rocket, setting motor	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion	<b>fusée de tassement</b>
yoyo	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	<b>yoyo, n.m.</b>
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.		
(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).		

## Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
<b>aéroclipper</b> , n.m.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	aeroclipper
<b>ascenseur spatial</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	beanstalk, space bridge, spacebridge, space elevator, space ladder, space lift
<b>ballon stratosphérique ouvert (B.S.O.)</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	open stratospheric balloon
<b>biosatellite</b> , n.m.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	biosatellite
<b>bloc de propergol</b>	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	grain, propellant charge, propellant grain
<b>centrale inertielle, centrale à inertie</b>	Électromécanique-Transports iner	tial measurement unit (IMU), inertial platform, inertial unit
<b>chambre anéchoïque, salle anéchoïque</b>	Acoustique-Sciences et techniques spatiales/Moyens d'essais	anechoic chamber, anechoic room
<b>chargement</b> , n.m.	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	load (résultat), loading (opération), propellant loading (opération)
<b>corps de propulseur</b>	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	engine body, jet body, motor body
<b>décontamination préventive</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	preventive decontamination
<b>densification de pupille</b>	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	pupil densification
<b>effet de culot</b>	Sciences et techniques spatiales-Aérodynamique	base flow effect
<b>embardée</b> , n.f.	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	nudging

<b>essai censuré</b> (langage professionnel)	Statistique cen	sored test
<b>essai tronqué</b> (langage professionnel)	Statistique truncated	test
<b>étoile de neutrons</b>	Astronomie/Astrophysique neutro	n star
<b>exoterre</b> , n.f.	Astronomie	exo Earth, exo-Earth, exoEarth
<b>face arrière</b>	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	trailing side
<b>face avant</b>	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	leading side
<b>fusée de freinage, rétrofusée</b> , n.f.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion	retrorocket
<b>fusée de tassement</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion	setting motor, ullage rocket
<b>gestion de la circulation spatiale</b>	Sciences et techniques spatiales	space traffic management
<b>guiderope</b> , n.m.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	guiderope
<b>hypertélescope</b> , n.m.	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	hypertelescope
<b>impacteur</b> , n.m.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	impactor
<b>inertage</b> , n.m.	Sciences et techniques spatiales-Transports/Sécurité	inerting
<b>lanceur aéroporté</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.	airborne launcher
<b>liaison interpolaire</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	top-to-bottom cable
<b>magnétoile</b> , n.f.	Astronomie/Astrophysique	magnetar
<b>mélange figé</b>	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	frozen mixture
<b>mesure préventive</b>	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	countermeasure, preventive measure
<b>météorologie de l'espace</b>	Sciences et techniques spatiales-Géophysique	space weather
<b>montgolfière à infrarouge (MIR)</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	infra-red montgolfier, infrared montgolfier, infrared montgolfiere
<b>nacelle</b> , n.f.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	climber
<b>onde gravitationnelle</b>	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	gravitational wave
<b>orbiteur</b> , n.m., <b>véhicule orbital</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	orbiter
<b>planète errante</b>	Astronomie	floating planet, free-floating planet
<b>prophylactorium</b> , n.m.	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	prophylactorium
<b>rapport de mélange</b>	Moteur thermique-Sciences et techniques spatiales/Propulsion	mixture ratio
<b>rayonnement de freinage</b>	Géophysique-Physique	Bremsstrahlung (All.), free-free emission
<b>rétrofusée</b> , n.f., <b>fusée de freinage</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion	retrorocket
<b>réunion de démarrage</b>	Tous domaines.	kick-off meeting
<b>salle anéchoïque, chambre anéchoïque</b>	Acoustique-Sciences et techniques spatiales/Moyens d'essais	anechoic chamber, anechoic room
<b>satellite berger</b>	Astronomie/Astrophysique shepherd	satellite
<b>satellite captif</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	tethered satellite



<b>satellite fictif</b>	Sciences et techniques spatiales	paper satellite
<b>satellite passif</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	passive satellite
<b>satellite réflecteur</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	reflecting satellite
<b>spationique, n.f.</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	aerospace electronics, astronics, spacecraft avionics
<b>télescope à synthèse d'ouverture (T.S.O.)</b>	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	aperture synthesis telescope
<b>tourisme spatial</b>	Sciences et techniques spatiales-Tourisme	space tourism
<b>traînée de culot</b>	Sciences et techniques spatiales-Aérodynamique	base drag
<b>transfert liquidien</b>	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	fluid shift
<b>tuyère adaptée</b>	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	adapted nozzle, matched nozzle
<b>véhicule orbital, orbiteur, n.m.</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	orbiter
<b>vitesse caractéristique de combustion, vitesse caractéristique</b>	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	characteristic velocity
<b>vitesse d'éjection efficace</b>	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	effective exhaust velocity
<b>yoyo, n.m.</b>	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	yoyo
<p>(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).  (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</p>		

Enseignement supérieur et recherche

**Écoles normales supérieures**

---

## **Conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'École normale supérieure de Lyon**

NOR : ESRS0900431A

RLR : 441-0

arrêté du 27-10-2009

ESR - DGESIP

---

Vu code de l'Éducation, notamment article L. 716-1 ; loi du 23-12-1901 ; loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 87-697 du 26-8-1987 modifié ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 modifié ; arrêté du 9-9-2004 modifié par arrêté du 28-11-2005 ; arrêté du 9-9-2004 modifié

---

**Article 1** - Le dernier alinéa de l'article 10 de l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'École normale supérieure de Lyon, est remplacé par les dispositions suivantes : « Les épreuves d'admissibilité se déroulent dans les centres d'écrit fixés à chaque session par le directeur de l'École normale supérieure de Lyon. Les épreuves d'admission se déroulent à Lyon ».

**Article 2** - Le directeur de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 27 octobre 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Patrick Hetzel

## Enseignement supérieur et recherche

### Écoles normales supérieures

# Conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'École normale supérieure de Cachan

NOR : ESRS0900447A

RLR : 441-0

arrêté du 28-10-2009

ESR - DGESIP

Vu code de l'Éducation, notamment article L. 716-1 ; loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 87-698 du 26-8-1987, modifié par décrets n° 94-1161 du 22-12-1994 et n° 2003-105 du 5-2-2003 ; arrêté du 9-9-2004 modifié par arrêté du 28-11-2005, notamment article 2 ; arrêté du 28-11-2006 modifié par arrêté du 5-11-2008

**Article 1** - L'arrêté du 28 novembre 2006 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2 à 3.

**Article 2** - L'article 1 est modifié comme suit :

I - Le 15ème alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

- Sciences du sport et éducation physique (2SEP).

II - Le 17ème alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Pour être nommés élèves de l'École normale supérieure, les candidats du concours 2SEP doivent être titulaires d'un DEUG STAPS ou d'une deuxième année de licence (L2) STAPS ou avoir capitalisé 120 crédits E.C.T.S. (European Credit Transfer System) en U.F.R. STAPS ».

**Article 3** - L'article 15 est remplacé par les dispositions suivantes :

**Art. 15** - Sciences du sport et éducation physique (2SEP).

Le concours sciences du sport et éducation physique comporte les épreuves suivantes :

**Épreuves écrites d'admissibilité :**

1. Composition de sciences de la vie et activité physique (durée quatre heures, coefficient 4)

2. Composition de sciences humaines et sociales et activité physique (durée quatre heures, coefficient 4)

3. Dissertation de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives (durée quatre heures, coef. 6)

**Épreuves d'admission :**

**1. Épreuve écrite :**

Épreuve de langue vivante étrangère (durée deux heures, coefficient 2).

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte exclusivement sur l'anglais. L'épreuve consiste en un exercice de version, éventuellement complété par un exercice d'expression en anglais, en réponse à une ou deux questions sur le texte.

**2. Épreuves orales (leurs durées sont fixées par le jury) :**

2.1 Épreuve orale relative aux activités physiques, sportives et artistiques (coefficient 5).

2.2 Épreuve orale de langue vivante étrangère (coefficient 2).

L'épreuve orale de langue vivante étrangère porte exclusivement sur l'anglais. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en anglais d'intérêt général ou sportif.

**3. Épreuves de pratique sportive :**

3.1 Épreuve de pratique sportive obligatoire : Épreuve de sauvetage (coefficient 2)

3.2 Épreuve de pratique sportive de polyvalence (coefficient 3) :

Le candidat choisit une activité physique sportive et artistique (APSA) parmi la liste suivante : gymnastique (sol), athlétisme (longueur et 400m), sport collectif (handball), combat (judo), raquette (badminton), activité physique de pleine nature (A.P.P.N. : escalade), activité physique d'expression (APEX : danse).

Cette APSA devra être différente de celle choisie pour l'épreuve de pratique sportive d'option

3.3 Épreuve de pratique sportive d'option (coefficient 4) :

Le candidat choisit une APSA parmi la liste suivante : gymnastique (sol), athlétisme (longueur et 400m), sport collectif (handball), combat (judo), raquette (badminton), A.P.P.N. (escalade), APEX (danse).

Cette APSA devra être différente de celle choisie pour l'épreuve de pratique sportive de polyvalence

**Article 4** - Le directeur de l'École normale supérieure de Cachan est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 28 octobre 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Patrick Hetzel

Enseignement supérieur et recherche

## Délivrance de diplôme

---

### **Autorisation à Sciencescom de Nantes de délivrer un diplôme intitulé « management de la communication et des médias »**

NOR : ESRS0900445A  
RLR : 443-0  
arrêté du 30-10-2009  
ESR - DGESIP A MESESP

---

Vu code de l'Éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêté du 19-6-2007 ; avis du CNESER du 19-10-2009

---

**Article 1** - Sciencescom de Nantes est autorisé à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, intitulé « management de la communication et des médias », pour une durée de deux ans à compter du 1er septembre 2009.

**Article 2** - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement fournira annuellement au ministère chargé de l'Enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

**Article 3** - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 30 octobre 2009  
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,  
Le directeur général pour l'Enseignement supérieur et la Recherche  
Patrick Hetzel

**Personnels****Inspection générale des bibliothèques****Lettre de mission pour l'année universitaire 2009-2010**

NOR : ESRB0900452Y

RLR : 630-3

lettre du 3-11-2009

ESR - BdC

Texte adressé au doyen de l'inspection générale des bibliothèques

L'inspection générale des bibliothèques a pour missions d'étudier, d'évaluer, de conseiller et de contrôler les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les bibliothèques soumises au contrôle technique du ministère de la Culture. Elle a vocation à observer et à apprécier l'évolution générale des bibliothèques. Elle propose les mesures de nature à améliorer leur efficacité et leurs performances, à préserver leurs richesses patrimoniales. Elle est consultée sur la gestion des corps appartenant à la filière des bibliothèques. Elle prend part aux recrutements en présidant les jurys des concours, et siège aux commissions administratives paritaires nationales. En outre, l'inspection générale des bibliothèques peut être appelée à intervenir à la demande des ministres pour des missions ponctuelles, soit dans le cadre de l'exercice de ses compétences propres soit conjointement avec une autre inspection générale.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du Cabinet du ministre concerné. Sous les mêmes conditions, l'inspection générale des bibliothèques est également susceptible d'intervenir pour le compte des collectivités locales qui en font la demande.

**Les missions****A. Études thématiques**

Pour l'année 2009-2010, les missions de l'inspection générale des bibliothèques s'inscrivent dans les perspectives tracées par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités. Dans ce contexte d'ensemble, l'inspection générale des bibliothèques réalisera les études et missions suivantes :

1. Coûts, bénéfices et contraintes de la mutualisation des ressources électroniques : éléments de comparaison internationale et propositions.
2. Les aides financières apportées aux bibliothèques universitaires par les collectivités territoriales : bilan et perspectives.
3. Promotions et mobilités de la filière bibliothèque.

Ces études thématiques feront l'objet de rapports destinés à la ministre et transmis sous la responsabilité du doyen. Sur chacun des thèmes retenus, une note d'étape devra être transmise à la ministre à la fin du second semestre 2009.

**B. Suivi permanent des établissements d'enseignement supérieur**

Étude de services communs de la documentation : universités d'Aix-Marseille, universités de Bordeaux ; université de Dijon, universités de Grenoble 2 et Grenoble 3, université de Saint-Étienne, universités de Toulouse.

Bibliothèques de grands établissements : CNAM.

Dans ses études, il est demandé à l'inspection générale des bibliothèques de porter son attention aux projets de mutualisation de services dans le cadre de politiques de sites, à l'intégration des S.C.D. dans les stratégies d'établissement, à l'évaluation des mesures prises en matière d'horaires d'ouverture, aux relations entre services communs de la documentation et centres de recherche, à l'évaluation des CADIST, et enfin à la politique du patrimoine.

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Valérie Pécresse

## Personnels

### Enseignants du second degré

## Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2010

NOR : ESRH0925521N

RLR : 804-0

note de service n° 2009-1031 du 30-10-2009

ESR - DGRH B2-2

Texte adressé aux présidentes et présidents des universités ; aux présidentes et présidents et directeurs des grands établissements ; aux directrices et directeurs des établissements publics administratifs relevant de l'enseignement supérieur ; aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités

La présente note de service a pour objet :

- de procéder à la publication des emplois d'enseignants du second degré à pourvoir le 1er septembre 2010 dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- de rappeler la procédure à suivre, pour répondre à l'exigence d'une bonne organisation tant de la rentrée scolaire que de la rentrée universitaire ;
- de fixer le calendrier de la campagne d'affectation 2010 ; je rappelle que ce calendrier, comme les années précédentes, doit permettre aux recteurs de pourvoir au mouvement intra-académique des personnels du second degré les postes libérés dans les établissements du second degré par l'affectation de leurs titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur.

### I - Publication des emplois à pourvoir

Vous trouverez en annexe 9 la liste des emplois du second degré à pourvoir dans les établissements d'enseignement supérieur. Elle précise, pour chaque poste, outre l'établissement, un champ disciplinaire ou, le cas échéant, le domaine spécifique de compétence. Je vous rappelle que, conformément aux dispositions de la note DES-DPE n° 4947 en date du 17 juillet 2000 relative à la préparation de la rentrée universitaire 2001, la nature budgétaire de l'emploi n'est plus mentionnée.

### II - Les conditions de recevabilité et d'examen des candidatures

#### II.1 Les conditions

Les emplois ouverts à l'affectation dans l'enseignement supérieur seront pourvus par des **fonctionnaires** relevant du ministère de l'Éducation nationale : corps des professeurs agrégés ou des professeurs certifiés, des professeurs de l'enseignement professionnel (P.L.P.) ou des professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

Les candidats doivent être en activité ou en position de disponibilité, détachement, ou congés divers.

Les fonctionnaires de catégorie A (**non enseignants**) relevant du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères, les personnels enseignants **appartenant à d'autres ministères** que celui de l'Éducation nationale et les professeurs des écoles doivent impérativement, s'ils souhaitent être affectés dans l'enseignement supérieur, déposer une demande de détachement dans un corps de professeurs certifiés ou agrégés **avant le 31 décembre 2009** (annexe 7). Leur affectation sera prononcée une fois leur détachement accepté.

Les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du ministère de l'Éducation nationale, **lauréats d'un concours externe** de recrutement de l'enseignement public (agrégation, CAPES...) **qui avaient opté pour leur maintien dans l'enseignement privé**, doivent impérativement, s'ils souhaitent être affectés dans un établissement d'enseignement supérieur, demander leur intégration dans le corps des professeurs agrégés ou certifiés (décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951) **avant le 31 décembre 2009** (annexe 8). Leur affectation sera prononcée une fois leur intégration et leur titularisation acceptées dans un des corps enseignants du second degré public.

**Les lauréats des concours d'accès aux fonctions des maîtres des établissements privés sous contrats (CAFEP, CAER) ne peuvent pas bénéficier du dispositif décrit dans la présente note de service.**

#### II.2 Le dossier de candidature

Il comporte :

- la fiche (annexe 1) que les candidats doivent compléter en indiquant leur numéro d'immatriculation de l'Éducation nationale (NUMEN). Ce document est disponible dans tout établissement d'enseignement supérieur (service des personnels enseignants) ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une copie de l'arrêté justifiant du dernier classement dans le corps et le grade d'enseignant du second degré ;



- d) une copie du dernier arrêté d'affectation ;
  - e) pour les personnels en position autre que l'activité, une copie de l'arrêté indiquant leur position administrative (détachement, disponibilité, congé, décision de report de nomination, arrêté de congé sans traitement...);
  - f) une lettre de motivation adressée au chef d'établissement d'enseignement supérieur auprès duquel est déposée la candidature ;
  - g) deux enveloppes timbrées (tarif normal, moins de 20 grammes) à l'adresse du candidat.
- Le dossier de candidature doit être adressé à l'établissement d'enseignement supérieur au plus tard le 18 décembre 2009, le cachet de la poste faisant foi.**

### III - Examen des dossiers par les établissements d'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur adressent aux candidats un accusé de réception.

Ils ont jusqu'au **29 janvier 2010** pour recueillir tous avis utiles sur les candidatures reçues. Le chef d'établissement peut, le cas échéant, constituer et réunir une commission ad hoc chargée d'examiner et classer ces candidatures. Ces avis doivent lui permettre de présenter, par ordre préférentiel, les dossiers qui paraissent les mieux adaptés au profil du poste à pourvoir.

Les établissements présentent le résultat de l'examen des candidatures sur le document figurant en annexe 2 (adressé à tous les établissements). Ce document est établi pour chaque emploi offert et classe les enseignants sélectionnés pour ce poste.

### IV - Information des candidats

Les résultats de la procédure de choix sont communiqués à tous les candidats, retenus ou non, par l'établissement d'enseignement supérieur affectataire de l'emploi, à l'aide du document figurant en annexe 3.

Le candidat classé en première position doit retourner à l'établissement d'enseignement supérieur, **dans les huit jours**, délai de rigueur, le document figurant en annexe 4, qui constitue son engagement à rejoindre sa nouvelle affectation. Il est souhaitable que ce document soit adressé en recommandé avec avis de réception. Un candidat retenu, s'il exerce déjà dans l'enseignement supérieur, doit faire parvenir copie de son acceptation à son chef d'établissement.

**Un candidat qui ne répond pas sous huit jours doit être considéré par l'établissement d'enseignement supérieur comme renonçant à cette affectation.** Ce dernier invite alors le candidat suivant à accepter le poste. Toute renonciation à une affectation sera considérée comme définitive.

Le candidat devra recueillir copie des documents nécessaires à la constitution de son dossier :

- a) le candidat placé en congé sans traitement doit fournir l'arrêté rectoral correspondant. Son affectation deviendra définitive une fois sa titularisation prononcée ;
- b) le candidat en position de détachement pour exercer hors de l'Éducation nationale ou pour exercer des fonctions d'ATER doit fournir l'arrêté rectoral correspondant et demander sa réintégration au recteur auprès duquel il est rattaché ;
- c) le candidat en disponibilité, congé parental, congé de formation, congé de mobilité ou effectuant son service national doit fournir l'arrêté rectoral correspondant et demander sa réintégration au recteur auprès duquel il est rattaché.

### V - Transmission des propositions d'affectation

#### V.I Composition du dossier d'affectation d'un enseignant

Le dossier est constitué d'une chemise portant les indications suivantes : nom de l'établissement ; numéro de l'emploi ; discipline ou domaine spécifique de compétence ; nom et prénom du professeur classé au premier rang, et dans laquelle sont obligatoirement insérés les documents suivants :

- a) déclaration de candidature (annexe 1) ;
- b) classement de l'établissement (annexe 2) ;
- c) résultat des propositions (annexe 3) ;
- d) acceptation du candidat (annexe 4) ;
- e) copie de toutes les pièces exigées du candidat au chapitre II a), b), c), d), e), f), ainsi que, le cas échéant, de celles qui sont relatives à sa situation décrite aux paragraphes a), b), c), du chapitre IV ci-dessus ;
- f) un extrait du procès-verbal de la commission ad hoc ;
- g) le dossier du candidat retenu devra en outre comporter la pièce justifiant le départ définitif du précédent titulaire ou la fiche de création d'emploi (en l'absence de cette pièce, il ne sera pas donné suite à la proposition de l'établissement) ;
- h) la liste nominative des enseignants ayant déposé un dossier de candidature, indiquant leur corps et leur établissement d'exercice, à l'exclusion des candidats classés ;
- i) le récapitulatif (annexe 5).

J'appelle votre attention sur la nécessité de joindre au dossier le dernier arrêté de classement de l'enseignant proposé. Cette pièce est indispensable pour prendre en charge l'intéressé dans l'application informatique de gestion des personnels enseignants du supérieur et lui assurer un déroulement normal de carrière pendant toute la durée de son affectation dans votre établissement.

### V.2 Transmission des dossiers

L'établissement d'enseignement supérieur adresse une seule liste récapitulative, par ordre de numéro, de tous les emplois publiés, pourvus ou non. Elle mentionnera en regard de chaque emploi :

- a) le nom du professeur classé au premier rang pour les emplois pourvus ;
- b) la mention « état néant » pour les emplois sur lesquels aucun candidat n'est proposé ;
- c) la mention « non vacant » pour les emplois publiés « S » (susceptible d'être vacant) et qui ne seront pas vacants à la rentrée 2010.

Cette liste, accompagnée d'un exemplaire des procès-verbaux des commissions de choix et des dossiers mentionnés au V.1 ci-dessus, sera adressée à la direction générale des ressources humaines, sous-direction de la gestion des carrières, bureau DGRH B2-2, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13, dès la fin de la procédure de choix et **au plus tard le 19 février 2010**.

Les dossiers hors délais ou incomplets, compte tenu des contraintes propres à la gestion des personnels du second degré, seront retournés à l'établissement et les propositions de recrutement considérées demeureront sans effet pour le 1er septembre 2010.

### V.3 Traitement des dossiers

Le bureau DGRH B2-2 met en œuvre l'acte juridique d'affectation dès réception des dossiers complets lorsque le candidat retenu est en activité en 2009-2010 dans le second degré.

Les recteurs veilleront à faire la mise à jour des bases de données académiques E.P.P. des enseignants affectés dans leur académie. Il est rappelé à cet égard que les personnels du second degré affectés dans l'enseignement supérieur doivent tous figurer dans les bases académiques sous le code position **C117** prévu pour cette situation.

## VI - Cas particulier des désistements intervenant après la transmission du dossier de l'établissement d'enseignement supérieur à l'administration centrale

Dans ce cas, l'établissement d'enseignement supérieur constitue d'urgence un dossier pour le premier candidat classé acceptant le poste. Ce dossier particulier devra comporter :

- a) la lettre de désistement du candidat initialement retenu ;
- b) les pièces relatives au candidat à affecter en remplacement, décrites au V.1 ci-dessus.

Ces documents seront insérés dans une chemise comportant les indications suivantes :

- a) nom de l'établissement d'enseignement supérieur ;
- b) numéro de l'emploi et discipline ;
- c) désistement de M. recrutement de M.

**Cette procédure doit rester exceptionnelle et ne pourra pas intervenir après le 30 mars 2010.**

## VII - Affectations sur emplois devenus vacants

Au terme de l'année universitaire 2009-2010, des établissements d'enseignement supérieur peuvent disposer d'emplois d'enseignants du second degré devenus vacants de manière imprévue : c'est le cas en particulier des postes libérés par des enseignants mutés ou recrutés en qualité de maître de conférences. Ces emplois n'ont pas fait l'objet de la publication annexée à la présente note de service. Dans cette hypothèse, il peut être envisagé, **si l'intérêt du service l'exige**, de procéder à l'affectation à titre provisoire, pour l'année scolaire 2010-2011, d'un enseignant du second degré.

Le dossier de candidature, à adresser par l'établissement d'enseignement supérieur à l'administration centrale, bureau DGRH B2-2, comporte (**voir annexe 6**) :

- a) une demande d'affectation remplie par l'enseignant (annexe 1) ;
- b) une demande d'affectation remplie par l'établissement (annexe 2) qui fera apparaître succinctement les raisons qui conduisent au recours à cette procédure ;
- c) un arrêté justifiant le corps, le grade et l'affectation de l'enseignant durant l'année 2009-2010 ;
- d) la preuve de la vacance de l'emploi et son motif ;
- e) l'avis du recteur de l'académie d'exercice de l'enseignant au 1er septembre 2010, qui devra comporter un accord explicite au départ de l'enseignant vers l'enseignement supérieur.

L'avis du recteur d'académie est déterminant dans l'acceptation du dossier d'affectation dans la mesure où cette procédure exceptionnelle se déroule hors du calendrier fixé par la présente note de service. En tout état de cause, après la rentrée scolaire, l'affectation d'un enseignant du second degré ne sera prononcée que si la demande de l'établissement d'enseignement supérieur est particulièrement motivée et si les nécessités du service dans le second degré le permettent. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

**La décision d'affectation provisoire sera prononcée par l'administration centrale, bureau DGRH B2-2, qui prendra l'arrêté. Lorsque l'enseignant pressenti est déjà en fonction dans l'académie, le recteur, s'il est favorable à cette affectation, pourra prendre un avis d'affectation dans l'établissement d'enseignement supérieur précisant les références du poste sur lequel l'enseignant sera installé, ceci afin d'accélérer la prise en charge administrative et financière de cet enseignant.**

J'insiste sur la nécessité d'une gestion prévisionnelle des personnels du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur, notamment pour ce qui concerne les départs à la retraite ou en congé de fin d'activité. Dans ce cas, une décision d'affectation à titre définitif ne pourra pas être prononcée mais, à titre exceptionnel, les postes libérés pourront être pourvus par la procédure décrite dans ce chapitre.

L'objectif est de restreindre le recours à ces affectations provisoires, toujours trop nombreuses, grâce à une gestion prévisionnelle adaptée des postes.

**En tout état de cause, toute proposition d'affectation qui interviendra après le 14 juillet 2010 ne pourra être acceptée.**

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines  
Josette Théophile

**Annexes**  
**Dossier de candidature**

## Annexe 1

**Candidature à un emploi de statut second degré ouvert  
dans un établissement d'enseignement supérieur**

(à reproduire en format A4 et à remplir en lettres capitales)

ETAT CIVIL	
M. <input type="text"/>	Mme <input type="text"/> Mlle <input type="text"/>
* NOM : NO	M D'EPOUSE :
* PRENOM :	NUMEN : <input type="text"/>
* DATE ET LIEU DE NAISSANCE : <input type="text"/>	
* ADRESSE PERSONNELLE :	
* N° DE TELEPHONE OU LE CANDIDAT PEUT ETRE JOINT : (OU N° DE TELECOPIE OU ADRESSE COURRIER ELECTRONIQUE)	

SITUATION ADMINISTRATIVE	
CORPS : GR	ADE : DISCIPLINE :
ECHELON ACTUEL DANS LE CORPS : (JOINDRE L'ARRÊTÉ AU DOSSIER)	
AFFECTATION ACTUELLE PRECISE : (OU POSITION, SI DETACHEMENT, DISPONIBILITE,...) (JOINDRE L'ARRÊTÉ AU DOSSIER)	
JOINDRE <b>IMPERATIVEMENT</b> COPIE DU DERNIER ARRETE JUSTIFIANT LE CLASSEMENT ET LA DERNIERE AFFECTATION OU LA POSITION (DÉTACHEMENT, DISPONIBILITE, CONGÉ, REPORT DE NOMINATION, SERVICE NATIONAL...)	

CANDIDATURE	
JE SUIS CANDIDAT POUR L'AFFECTATION AU <input type="text"/> _0_ <input type="text"/> _1_ <input type="text"/> _0_ <input type="text"/> _9_ <input type="text"/> _2_ <input type="text"/> _0_ <input type="text"/> _1_ <input type="text"/> _0_ <input type="text"/> DANS L'ENSEIGNEMENTSUPERIEUR SUR L'EMPLOI : N° <input type="text"/>	
DISCIPLINE :	
A POURVOIR A :	

Fait à  
le :  
Signature

## Annexe 2

**Affectation d'un enseignant du second degré  
sur un emploi ouvert dans l'enseignement supérieur**

( Document à adresser par les établissements au bureau DGRH B2-2 )

**ETABLISSEMENT**

Dénomination de l'établissement :

N° R N E de l'établissement :                   Emploi à pourvoir : n° :           

Discipline, libellée en clair :

Création   Vacance   (préciser le nom du précédent occupant, la date, le motif du départ et joindre **impérativement** l'arrêté justifiant le départ du titulaire)**Susceptible d'être vacant**    (préciser le nom du précédent occupant, la date, le motif du départ et joindre **impérativement** l'arrêté justifiant le départ du titulaire)**Liste des candidats classés**

Rang	Nom - Prénom	Corps	Discipline	Affectation ou situation antérieure

\* Joindre le dossier complet du candidat classé n°1, qui sera affecté à l'établissement demandeur et, le cas échéant, copie des pièces fournies par le candidat (chap IV a, b, c, d, de la note de service).

En cas de défection du candidat veuillez contacter le candidat suivant et transmettre dans les meilleurs délais au bureau DGRH B2-2 le dossier complet.

Fait à        le  
nom et qualité du signataire

Annexe 3

Le président (ou le directeur)

à

M

**OBJET :** Résultat des propositions des instances des personnels de second degré candidats à une affectation dans l'enseignement supérieur.

Vous avez déposé un dossier de candidature en vue d'être affecté dans l'enseignement supérieur sur l'emploi N°            à pourvoir au |\_0\_|\_1\_|\_0\_|\_9\_|\_2\_|\_0\_|\_1\_|\_0\_| (date de la vacance) dans notre établissement.

Les instances de l'établissement, après examen de l'ensemble des dossiers ont :

retenu votre candidature en première position :

**Vous disposez de 8 jours au plus pour retourner la lettre ci-jointe d'acceptation et d'engagement à rejoindre ce poste. Si vous ne répondez pas dans ce délai, vous serez considéré comme renonçant à cette affectation. Toute renonciation est définitive.**

retenu votre candidature en 2ème - 3ème position - ème position :

une défection du candidat classé avant vous peut nous amener à vous contacter ultérieurement.

considéré que votre candidature ne pouvait être retenue.

le

Le président (ou le directeur)



Annexe 4

M

à

Monsieur le président de (ou le directeur de)

Service du personnel enseignant

OBJET : Affectation dans l'enseignement supérieur.

Monsieur le président,

Suite à ma candidature, vous m'informez que les instances de l'établissement ont proposé mon affectation sur l'emploi n°         .

Je déclare accepter cette affectation et m'engage à rejoindre ce poste au \_0\_/\_1\_/\_0\_/\_9\_/\_2\_/\_0\_/\_1\_/\_0\_/\_  
(date de la vacance de l'emploi).

Fait à

date et  
signature

Annexe 5

Pièces à joindre à **chaque dossier** de demande d'affectation :

- la proposition de l'établissement (annexe 2)
- la fiche de candidature (annexe 1)
- les arrêtés justifiant le corps, le grade, l'échelon et l'affectation du candidat proposé
- l'acceptation du candidat proposé (annexe 4)
- le curriculum vitae détaillé
- l'extrait du procès verbal de la commission de choix
- la lettre de motivation
- le justificatif de la vacance du poste
- la liste des enseignants ayant déposé un dossier de candidature, indiquant leur corps et leur établissement

En cas d'absence de l'une de ces pièces le dossier sera rejeté.

Annexe 6

Pièces à joindre à **chaque dossier** de demande d'affectation provisoire :

- la proposition de l'établissement (annexe 2)
- la fiche de candidature (annexe 1)
- les arrêtés justifiant le corps, le grade, l'échelon et l'affectation du candidat proposé
- le justificatif de la vacance du poste
- l'avis du recteur de l'académie d'exercice\*

En cas d'absence de l'une de ces pièces le dossier sera rejeté.

\* l'avis du recteur est indispensable. **Tout dossier sans avis ne sera pas traité.**

Annexe 7

**DEMANDE DE DETACHEMENT  
A ADRESSER AVANT LE 31 DECEMBRE 2009**

Au ministère de l'éducation nationale  
Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire  
Sous-direction de la gestion des carrières  
Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré  
DGRH B2-3 (détachements catégorie A), 72 rue Regnault - 75243 PARIS Cedex 13

Je soussigné(e)  
NOM .....NOM D'EPOUSE.....  
né(e) le .....  
demeurant : .....  
tél./fax/mèl : .....

Fonctionnaire titulaire de catégorie A  
Ministère : .....  
corps d'appartenance : .....

**demande mon détachement dans le corps des professeurs : AGREGES [ ] CERTIFIES [ ] P.EPS [ ] PLP [ ]**

**À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 pour exercer dans un établissement d'enseignement supérieur (emploi à pourvoir n° .....)**

Je joins impérativement à ma demande les documents ci-après :

- CURRICULUM VITAE
- COPIE DU DERNIER ARRETE DE PROMOTION ET DU DERNIER BULLETIN DE PAYE
- COPIE DE LA GRILLE INDICIAIRE DE MON CORPS D'APPARTENANCE ET DU STATUT PARTICULIER REGISSANT CE CORPS
- COPIE DU TITRE OU DIPLOME PERMETTANT DE PRESENTER LE CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DU CORPS CONSIDERE

Dès connaissance des résultats pour les affectations dans l'enseignement supérieur, j'adresserai au bureau DGRH B2-3 une copie du document (annexe 3) attestant que j'ai été **classé(e) N°1 par l'établissement d'enseignement supérieur.**

<p>Avis de l'administration d'origine (à motiver en cas d'avis négatif) :</p> <p>Je soussigné(e)..... (qualité)..... (coordonnées).....</p> <p>ai pris connaissance de la candidature de</p> <p>M..... A.....Le.....</p>	<p>Date et signature de l'intéressé(e)</p> <p>A.....Le.....</p>
--	---

Annexe 8

**DEMANDE D'INTEGRATION DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

**A ADRESSER AVANT LE 31 DECEMBRE 2009**

Au ministère de l'éducation nationale  
Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire  
Sous-direction de la gestion des carrières  
Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré  
DGRH B2-3 (intégrations privé/public), 72 rue Regnault -75243 PARIS Cedex 13

Je soussigné(e)  
NOM .....NOM D'EPOUSE.....  
né(e) le .....  
demeurant : .....  
tél./fax/mel : .....

maître contractuel de l'enseignement privé exerçant au (établissement actuel).....

**demande mon intégration dans le corps des professeurs : AGREGES [ ] CERTIFIES [ ]**

**À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 pour exercer dans un établissement d'enseignement supérieur (emploi à pourvoir n° : .....)**

Je joins impérativement à ma demande les documents ci-après :

- COPIE DU DERNIER ARRETE DE PROMOTION ET DU DERNIER BULLETIN DE PAYE
- COPIE DU CONTRAT D'ENSEIGNEMENT PASSE AVEC L'ETABLISSEMENT ACTUEL
- COPIE DU DIPLOME PORTANT ADMISSION AU CONCOURS EXTERNE DU PUBLIC (CAPES/AGREGATION)
- COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT DE L'OPTION POUR UN MAINTIEN DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE SUITE A L'ADMISSION AU CONCOURS

Dès connaissance des résultats pour les affectations dans l'enseignement supérieur, j'adresserai au bureau DGRH B2-3 une copie du document (annexe 3) attestant que j'ai été **classé(e) N°1 par l'établissement d'enseignement supérieur sollicité.**

<p>Avis du supérieur hiérarchique (à motiver en cas d'avis négatif) :</p> <p>Je soussigné(e)..... (qualité)..... (coordonnées).....</p> <p>ai pris connaissance de la candidature de</p> <p>M..... A.....Le.....</p>	<p>Date et signature de l'intéressé(e)</p> <p>A.....Le.....</p>
--	---

**Annexe 9**

**Liste des emplois du second degré vacants ou susceptibles de l'être dans les établissements d'enseignement supérieur**

S = emploi susceptible d'être vacant

**Allemand**

U. Tech. Compiègne : 0079

INSA Lyon : enseignement en premier ou second cycle du niveau débutant, allemand professionnel : 0475 S

U. Lyon-I (I.U.T. 1) : 1820

U. Rouen (I.U.T. Rouen) : 0998

**Anglais**

U. Aix-Marseille-II (I.U.T. Aix) : anglais de la communication et des affaires : 1084 S

U. Aix-Marseille-II (I.U.T. Aix) : anglais technique relatif à la communication professionnelle : 1197

U. Aix-Marseille-III : anglais général et juridique : 0218

U. Aix-Marseille-III (I.U.T. Marseille) : anglais général, scientifique, enseignement à distance : 0230 S

U. Aix-Marseille-III (I.U.T. Marseille) : anglais général, anglais pour gestionnaires, enseignement à distance : 0514

U. Avignon : langue étrangère appliquée, langue des affaires : 0252

École centrale Marseille : 0084

U. Amiens : Beauvais, langue étrangère appliquée, langue et traduction : 0750 S

U. Amiens (I.U.T. Amiens) : 0411 S

U. Amiens (I.N.S.S.E.T. Saint-Quentin) : 0718 S

E.N.S. méca. micro. Besançon : 0827 S

U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard : 0594 S

U. Bordeaux-IV (I.U.F.M.) : Pau, formations professionnelle, initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0148

U. Bordeaux-I : anglais pour étudiants scientifiques, utilisation de la technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0698 S

U. Bordeaux-I (I.U.T. Bordeaux-I) : 0643 S

U. Bordeaux-II : anglais de spécialité, langue pour spécialistes d'autres disciplines : 0798

U. Bordeaux-IV (I.U.T. Périgueux) : 0431 S

U. Pau : Bayonne : 0524 S

U. Caen : anglais pour scientifiques : 0797 S

U. Caen : anglais financier : 1105

U. Caen (I.U.T. Alençon) : anglais communicationnel, culturel et professionnel : 1490

U. Clermont-Ferrand-I (I.U.T. Aubière) : Le Puy-en-Velay : 1274

U. Clermont-Ferrand-II (I.U.T. Montluçon) : 1040 S

U. Corte : 0126

U. Corte : 0294

U. Corte (I.U.T. Corte) : 0145

U. Paris-VIII : langue orale et langue écrite : 0255

U. Paris-VIII : langue étrangère appliquée : 0829

U. Paris-VIII : langues pour spécialistes d'autres disciplines, anglais économique : 0910

U. Paris-VIII : langues pour spécialistes d'autres disciplines, anglais juridique : 1027

U. Paris-XII (I.U.T. Créteil) : 0434

U. Paris-XII (I.U.T. Seine-et-Marne) : Fontainebleau : 1281

U. Paris-XIII : Villetaneuse, anglais appliqué aux sciences juridiques, administratives, économiques, sociales et politiques : 0738

U. Marne-la-Vallée : 0220

U. Marne-la-Vallée : 0098

U. Dijon (I.U.T. Le Creusot) : 0959

U. Dijon (I.U.T. Chalon-sur-Saône) : 1425

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : anglais et italien, masters des métiers de l'enseignement premier et second degré, interculturalité et partenariats éducation à la citoyenneté européenne : 0051

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : anglais et allemand, masters des métiers de l'enseignement premier et second degrés, interculturalité et partenariats, éducation à la citoyenneté européenne : 0079

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : didactique de l'anglais, masters des métiers de l'enseignement premier et second degrés, ouverture interlangues, interdisciplinarité, éducation à la formation européenne : 0103

U. Chambéry : 0108

U. Chambéry (I.U.T. Annecy) : 0183

U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 1016 S

U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 1391 S  
U. Grenoble-II : anglais juridique : 0556  
U. Grenoble-II : anglais juridique : 0570  
U. Grenoble-II : 0593  
U. Grenoble-II : anglais pour sciences humaines : 0649  
U. Grenoble-II (I.U.T. B) : anglais économique et des affaires : 0142  
U. Grenoble-II (I.U.T. B) : anglais général et professionnel : 0635  
U. Grenoble-II (I.U.T. Valence) : 0387 S  
U. Antilles-Guyane (I.U.T. Kourou) : Martinique, anglais du transport et de la logistique. : 0449  
IUFM Guyane : Cayenne, didactique des langues européennes : 0497  
U. Artois (I.U.F.M.) : 0164  
U. Artois (I.U.F.M.) : 0183  
U. Lille-I : langue vivante étrangère anglais : 0994 S  
U. Lille-I : centre université économie d'éducation permanente : 1017  
U. Lille-II : anglais secteur santé : 0716 S  
U. Lille-II : anglais médical et scientifique : 0741  
U. Lille-II : anglais médical : 0799 S  
U. Lille-II : anglais médical et scientifique : 0927  
U. Lille-III : 0627  
U. Artois : Arras : 0394  
U. Artois (I.U.T. Lens) : 0276  
U. Artois (I.U.T. Lens) : 0281 S  
U. Valenciennes : 0274  
U. Valenciennes : 0518  
U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes) : 0083 S  
U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes) : 0383  
U. Limoges : 0744 S  
U. Limoges : 0765  
U. Limoges (I.U.T. Limousin) : Limoges, anglais des affaires : 0354  
INSA Lyon : angliciste pour un enseignement en anglais en premier cycle classique et dans la filière internationale : 0295 S  
U. Lyon-I : anglais scientifique et médical pour les sciences et la santé : 1532 S  
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : 1338 S  
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : enseignement des modules de communication en langue anglaise et d'anglais technique de la chimie : 1366 S  
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : 1415 S  
U. Lyon-II : anglais disciplinaire : 0688  
U. Lyon-II : 0854 S  
U. Lyon-III : 0444  
U. Lyon-III : 0597  
U. Saint-Étienne : anglais pour non-spécialistes : 0379  
U. Saint-Étienne (I.U.T. Roanne) : anglais commercial, anglais des affaires : 0466 S  
U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne) : anglais de spécialité technologique, orientation mécanique : 0160 S  
U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne) : 0171 S  
U. Montpellier-I : anglais des affaires : 0830 S  
U. Montpellier-I : 1038 S  
U. Montpellier-II : anglais scientifique, technique et de communication : 0758  
U. Montpellier-III : anglais, langue pour spécialistes d'autres disciplines : 0514  
U. Nancy-I (I.U.F.M.) : Metz : 0023 S  
U. Nancy-I (I.U.F.M.) : Metz : 0068  
U. Nancy-II (I.U.T. Nancy-Charlemagne) : 0365 S  
U. Le Mans : 0256  
U. Le Mans (I.U.T. Le Mans) : 0136  
U. Le Mans (I.U.T. Le Mans) : anglais technique : 0157 S  
U. Nantes (I.U.F.M.) : Laval, formation modules de pré-professionnalisation, formation master, formation continue et engagement dans des recherches en éducation : 0142 S  
U. Nantes (I.U.F.M.) : formation modules de pré-professionnalisation, formation master, formation continue et engagement dans des recherches en éducation : 0177 S  
U. Nantes : anglais pour non-spécialistes, anglais juridique : 0926 S  
U. Nantes : anglais pour non-spécialistes : 1314 S  
U. Nantes : La Roche-sur-Yon, langue étrangère appliquée : 1751  
U. Nantes (I.U.T. Saint-Nazaire) : anglais technique et commercial : 0856



U. Nantes (IUT La Roche-sur-Yon) : langue et civilisation anglaise et américaine, connaissance des métiers de la communication et des livres dans les pays anglo-saxons : 2019  
U. Nice : anglais pour étudiants spécialistes de disciplines scientifiques (sciences) : 1220  
U. Nice : anglais pour étudiants spécialistes de disciplines juridiques, économiques ou de gestion : 1422  
U. Nice (I.U.T. Nice) : 0626  
U. Nice (I.U.T. Nice) : 0663 S  
U. Tours : 0356  
U. Tours : 0794  
U. Tours : 0823 S  
U. Tours : 0918  
U. Tours : 0920  
U. Tours : 1100 S  
U. Tours : 1178  
U. Orléans : École polytechnique : 0816  
CNAM Paris : anglais des affaires, anglais pour non-spécialistes, formation pour adultes et développement de la formation ouverte à distance : 0460  
E.H.E.S.S. Paris : 0319  
I.E.P. Paris : 0066 S  
ENSAM Paris : 0226 S  
U. Paris-I : anglais interdisciplinaire : 0294 S  
U. Paris-I : lettres modernes : 1012 S  
U. Paris-I : anglais, français langue étrangère interdisciplinaire : 1296 S  
U. Paris-II : anglais juridique : 0236  
U. Paris-II : anglais économique : 0345  
U. Paris-II : enseignement d'anglais en ligne : 0583  
U. Paris-II : anglais juridique : 0584  
U. Paris-III : 0695  
U. Paris-IV : 0751  
U. Paris-IV : 0753  
U. Paris-IV : anglais pour lettres modernes et lettres modernes appliquées : 0053 S  
U. Paris-V : anglais juridique et économique : 1768  
U. Paris-V : 1978  
U. Paris-V : 1994  
U. Paris-V (I.U.T. Av. Versailles) : communication, médias, publicité, civilisation : 2036  
U. Paris-VI : anglais, langue pour spécialistes d'autres disciplines : 2912  
U. Paris-VII : 1832  
U. Poitiers : 0014  
U. Poitiers : 0027  
U. Poitiers : 0048 S  
U. Poitiers : 0091 S  
U. Poitiers : 0878 S  
U. Poitiers : 1402 S  
U. Poitiers (I.U.T. Poitiers) : Niort : 1281  
U. Poitiers (I.U.F.M.) : Niort, didactique de l'anglais, premier degré : 0060 S  
U. La Rochelle (I.U.T. La Rochelle) : spécialité dans les filières, techniques de commercialisation et licence professionnelle marketing des services et technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0136 S  
U. Reims (I.U.F.M.) : Charleville-Mézières, formation enseignants premier et second degrés : 0033  
U. Reims (I.U.F.M.) : sciences économiques, sociales et de gestion, pour enseignement des langues dans tous les diplômes : 0058  
U. Reims (I.U.F.M.) : anglais pour non-spécialistes : 0069 S  
U. Reims (I.U.F.M.) : master éducation et formation : 0093  
U. Reims : anglais pour non-spécialistes : 0749  
U. Reims (I.U.T. Troyes) : compréhension et expression écrites, compréhension et expression orales dans les domaines suivants, anglais général, anglais spécialisé du web design : 0983  
U. Brest : Quimper : 1010  
U. Brest (I.U.T. Brest) : 0232  
U. Brest (I.U.T. Quimper) : 0343 S  
INSA Rennes : anglais, compétences multimédia : 0068 S  
U. Brest : Plouzané : 0048  
U. Rennes-I : 0947  
U. Rennes-I : anglais langues pour spécialistes d'autres disciplines : 1094

U. Rennes-I (I.U.T. Saint-Brieuc) : anglais commercial, encadrement et suivi des étudiants, administration du département : 1648 S  
U. Rennes-II : langues pour spécialistes d'autres disciplines : 0132  
U. Rennes-II : langues pour spécialistes d'autres disciplines : 0420  
U. Le Havre : 0175  
U. Le Havre : 0324  
U. Le Havre : 0333 S  
U. Rouen : 0846  
U. Rouen : 0922  
U. Rouen : 1093  
U. La Réunion : Saint-Denis, enseignement en anglais pour non-spécialistes pour les filières droit-économie : 0030  
U. Mulhouse : filières de formation, automatique et systèmes, informatique et réseaux : 0150 S  
U. Mulhouse : langue étrangère appliquée, anglais des sciences économiques, traductions spécialisées, communication à visée professionnelle, phonétique : 0319  
I.E.P. Toulouse : 0563  
U. Toulouse-I : anglais juridique, multimédia : 0213  
U. Toulouse-I : anglais pour spécialistes d'autres disciplines, évaluation, multimédia : 0286  
U. Toulouse-III : anglais pour spécialistes d'autres disciplines : 1304  
U. Toulouse-III : anglais pour spécialistes d'autres disciplines : 1809  
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Castres, anglais technique dans le domaine du commerce : 2368  
U. Toulouse-III (I.U.T. Tarbes) : anglais technique : 2068 S  
U. Cergy-Pontoise (I.U.T. Cergy-Pontoise) : Sarcelles, anglais général, anglais technique : 0379  
U. Évry : anglais pour spécialistes, sciences économiques : 0155 S  
U. Évry (I.U.T. Évry) : anglais professionnel du monde de la logistique et du transport : 0165  
E.N.S.I.I.E. : 0539  
U. Paris-X : langue étrangère appliquée : 1264  
U. Paris-XI : anglais général, scientifique et des affaires : 0736  
U. Paris-XI : 1869 S  
U. Paris-XI : anglais général, scientifique et des affaires : 1981  
  
U. Cergy-Pontoise : 0197  
U. Cergy-Pontoise : grammaire anglais pour non-spécialistes, littératures et civilisations anglophones : 0245 S  
U. Versailles-Saint-Quentin : Guyancourt : 0058  
U. Versailles-Saint-Quentin : Guyancourt : 0134  
U. Versailles-Saint-Quentin : 0345  
U. Versailles-Saint-Quentin (I.U.T. Vélizy) : 0163  
Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés : adaptations scolaires pour la scolarisation des élèves handicapés et avec troubles des apprentissages : 0049

### **Arabe**

U. Nice : langue et civilisation arabe : 0040  
U. Toulouse-II : langue et littérature arabe : 0558 S

### **Arts appliqués**

U. Artois (I.U.T. Lens) : 0234  
E.N.S.A.T.T. : jeu de l'acteur, interprétation et pratique théâtrale : 0005  
E.N.S.A.T.T. : techniques des décors, peinture et matièrages : 0011  
E.N.S.A.T.T. : théâtre : 0013  
E.N.S.A.T.T. : costumes de théâtre : 0015  
E.N.S.A.T.T. : costume théâtral, techniques et pratique de la coupe : 0016  
E.N.S.A.T.T. : direction technique et sécurité des salles de spectacle : 0017  
E.N.S.A.T.T. : réalisation cinématographique, image et montage, costume théâtral, technique et pratique de la coupe : 0019  
E.N.S.A.T.T. : optique, colorimétrie et technique d'éclairage, costume théâtral, coupe et réalisation : 0022  
E.N.S.A.T.T. : 0023  
E.N.S.A.T.T. : fondamentaux de l'acteur, voix chantée et danse : 0024  
E.N.S.A.T.T. : dramaturgie et conception de la lumière, fondamentaux de l'acteur, pratique du chant : 0025  
E.N.S.A.T.T. : fondamentaux de l'acteur, voix parlée : 0026  
E.N.S.A.T.T. : jeu de l'acteur, interprétation et pratique théâtrale, direction de production théâtrale : 0027  
E.N.S.A.T.T. : régie générale et outils informatiques du théâtre : 0032  
E.N.S.A.T.T. : pratiques de la communication du spectacle et de la mise en scène : 0033  
E.N.S.A.T.T. : scénotechnie et conception scénographique : 0034  
E.N.S.A.T.T. : conception et pratique des outils lumière : 0036

E.N.S.A.T.T. : liens entre champs théoriques et pratiques artistiques : 0037  
E.N.S.A.T.T. : pratiques de la communication du spectacle, électronique analogique et numérique, maintenance matériel audio : 0039  
E.N.S.A.T.T. : jeu de l'acteur, interprétation et pratique théâtrale : 0044  
E.N.S.A.T.T. : pratiques de l'administration du spectacle : 0045  
E.N.S.A.T.T. : jeu de l'acteur, interprétation et pratique théâtrale, conception scénographique : 0047  
E.N.S.A.T.T. : pratiques théâtrales spécifiques, le comportement postural : 0048  
E.N.S.A.T.T. : accompagnement critique et tutorat artistique d'écritures théâtrales émergentes : 0049  
U. Nîmes : 0039  
U. Nancy-I (I.U.T. Saint-Dié) : communication visuelle, infographie : 1437  
U. Strasbourg (I.U.T. Haguenau) : arts appliqués, infographie : 0927

### **Arts plastiques**

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille : 1380  
U. Besançon (I.U.T. Besançon) : arts plastiques ou arts appliqués : 0703 S  
U. Paris-VIII : théorie et pratique de l'art contemporain : 0668 S  
U. Valenciennes : 0250  
E.N.S. lettres et sc. humaines Lyon : affaires culturelles, connaissance du milieu de la création contemporaine et des institutions culturelles : 0096  
E.N.S.A.T.T. : 0046  
U. Lyon-II : 0584  
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Carcassonne-Montpellier, enseignement arts visuels et histoire de l'art dans les masters enseignement des premier et second degrés : 0022

### **Audio-visuel**

U. Tours (I.U.T. Blois) : audiovisuel, encadrement des intervenants, compétences en infographie et multimédia : 1427  
U. La Réunion : Saint-Denis, films, audiovisuels, gestion de serveurs de contenus, technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0058

### **Biochimie-génie biologique-biotechnologie**

U. Paris-XII (I.U.T. Créteil) : microbiologie fondamentale et appliquée : 0334 S  
U. Paris-XII (I.U.T. Créteil) : biochimie, génie biologique : 0435 S  
U. Dijon (I.U.F.M.) : Mâcon, formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0093 S  
U. Artois (I.U.F.M.) : bio technologie, santé, environnement : 0246 S  
U. Montpellier-II (I.U.T. Montpellier) : diététique, microbiologie et physiologie animale : 0771  
U. Angers (I.U.T. Angers) : bactériologie : 0306 S  
U. Angers (I.U.T. Angers) : microbiologie : 0569  
U. Paris-VI : 1580  
U. Brest (I.U.T. Quimper) : biochimie, génie biologique, biotechnologie : 0430 S  
U. de Strasbourg : biotechnologie : 0622

### **Documentation**

U. Bordeaux-IV (I.U.F.M.) : Périgueux, formations professionnelle, initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0080  
U. Bordeaux-IV (I.U.F.M.) : Mont-de-Marsan, formations professionnelle, initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0105  
U. Bordeaux-III (I.U.T. B) : information, documentation, gestion de l'information et du document dans les organisations : 0331 S  
U. Grenoble-II (I.U.T. B) : techniques documentaires, gestion de l'information numérique, bibliothéconomie : 0408  
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : enseignements au sein du centre de recherche et de documentation : 0041 S  
U. Nice (I.U.T. Nice) : 1432  
U. Poitiers : parcours pré-professionnel documentation, bibliothèque, en master compétences documentaires avancées : 1537 S  
U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis, responsable de la bibliothèque de l'institut universitaire de formation des maîtres : 0067 S  
U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis-Tampon, enseignement et formation en master préparant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation des premier et second degrés : 0094 S  
U. Versailles (I.N.S.H.E.A.) : Suresnes, connaissance de la scolarisation des élèves handicapés et à besoin particulier : 0001  
U. Versailles (I.N.S.H.E.A.) : Suresnes, connaissance de la scolarisation des élèves handicapés et à besoin particulier : 0072

### **Économie et gestion**

U. Aix-Marseille-II (I.U.T. Aix) : La Ciotat : 0151 S  
U. Avignon : introduction à la gestion et à la comptabilité : 0106

- U. Aix-Marseille-II : 1385
- U. Amiens (I.U.T. Amiens) : 0434 S
- U. Amiens (I.U.T. Amiens) : option C, orienté mercatique distributive et opérationnelle : 1261
- U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard : 0566 S
- U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard : 1413 S
- U. Besançon (I.U.T. Besançon) : option C : 0550 S
- U. Bordeaux-III (I.U.T. B) : Gradignan, option gestion comptable : 0670 S
- U. Bordeaux-IV (I.U.T. Périgueux) : 0315 S
- U. Pau (I.U.T. Bayonne) : Bayonne, Anglet, comptabilité : 0193 S
- U. Pau (I.U.T. Bayonne) : Bayonne, Anglet, droit, économie : 0264
- U. Clermont-Ferrand-I (I.U.T. Aubière) : Aurillac : 0842
- U. Clermont-Ferrand-I (I.U.T. Aubière) : 0844
- U. Clermont-Ferrand-I (I.U.T. Aubière) : 0919
- U. Clermont-Ferrand-II : droit général, droit civil : 1048 S
- U. Clermont-Ferrand-II : communication et insertion professionnelles : 1191
- U. Corte : comptabilité, gestion financière : 0212 S
- U. Paris-VIII : finance et marketing, connaissance de la réalité de l'entreprise et de la banque : 0636
- U. Paris-VIII : sciences de l'information et de la communication, méthodologie de projet, marketing et nouvelles technologies : 0794
- U. Paris-XII (I.U.T. Seine-et-Marne) : Lieusaint, option C : 1256
- U. Paris-XIII (I.U.T. Saint-Denis) : sciences économiques et gestion : 0467
- U. Paris-XIII (I.U.T. Villetaneuse) : gestion bureautique : 0844
- ENS Cachan : agrégé préparateur, économie : 0087
- U. Paris-XII (I.U.T. Seine-et-Marne) : Lieusaint, option A : 0153
- U. Paris-XII : Créteil, gestion des entreprises : 0236 S
- U. Paris-XII (I.U.T. Créteil) : 0319
- U. Marne-la-Vallée : économie et management du tourisme, de la restauration et de l'hôtellerie : 0007
- U. Marne-la-Vallée : comptabilité contrôle : 0229
- U. Marne-la-Vallée : gestion : 0077 S
- U. Marne-la-Vallée : gestion : 0095
- U. Marne-la-Vallée : gestion : 0101
- U. Dijon (I.U.T. Dijon) : 1104
- U. Dijon (I.U.T. Le Creusot) : 0721 S
- U. Dijon (I.U.T. Chalon-sur-Saône) : 1419
- U. Grenoble-II (I.U.T. Valence) : option C : 0470
- U. Grenoble-II (I.U.T. Valence) : option B : 0366
- U. Grenoble-II (I.U.T. Valence) : option B : 0410 S
- U. Grenoble-II (I.U.T. B) : micro et macro-économie, comptabilité, sociologie d'entreprise : 0304
- U. Grenoble-II (I.U.T. B) : droit fiscal : 0655
- I.P. Grenoble : 0422
- U. Artois (I.U.F.M.) : 0134
- U. Artois (I.U.F.M.) : 0145
- U. Artois (I.U.F.M.) : 0162
- U. Artois (I.U.F.M.) : 0178
- U. Artois (I.U.F.M.) : 0219
- U. Lille-III (I.U.T. B) : Tourcoing, techniques quantitatives de gestion, option B, comptabilité, gestion et formation aux outils bureautiques de gestion : 0512
- U. Artois (I.U.T. Lens) : 0275
- U. Artois (I.U.T. Lens) : 0287
- U. Littoral : spécialisation en comptabilité, contrôle finance, connaissance de la filière expertise comptable, relations avec les entreprises industrielles et commerciales : 0373
- U. Littoral (I.U.T. Calais-Boulogne) : 0147 S
- U. Littoral (I.U.T. Calais-Boulogne) : 0171 S
- U. Valenciennes : 0354
- U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes) : 0484
- U. Lyon-II (I.U.T. Bron) : économie gestion, profil comptabilité, alternance et apprentissage : 0779 S
- U. Lyon-III : 0397
- U. Lyon-III : communication : 0463
- U. Lyon-III : comptabilité : 0535
- U. Lyon-III (I.U.T. Lyon III) : gestion commerciale et mercatique : 0458
- U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Mende : 0071 S
- U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : formation initiale des enseignants dans le cadre des masters d'enseignement : 0096

U. Montpellier-II : École polytechnique : 0465 S  
U. Montpellier-II : institut d'administration des entreprises : enseignements en comptabilité et contrôle : 0691 S  
U. Montpellier-II (I.U.T. Montpellier) : option commerce, distribution, mercatique du point de vente, gestion de la relation client : 0906  
U. Montpellier-II (I.U.T. Béziers) : comptabilité, économie, informatique, et ou marketing, communication commerciale : 1123  
U. de Perpignan : 0072 S  
U. Metz (I.U.T. Moselle Est) : Sarreguemines : 0335 S  
U. Metz (I.U.T. Thionville Yutz) : 0633 S  
U. Metz (I.U.T. Metz) : 0163  
U. Angers : économie et management des organisations de santé : 0483  
U. Le Mans (I.U.T. Le Mans) : comptabilité, contrôle de gestion, finance : 0143 S  
U. Nantes (I.U.T. Nantes) : économie, gestion comptable et financière, mathématiques : 0907  
U. Nantes (I.U.T. Nantes) : économie, gestion comptable et financière : 1079 S  
U. Nice (I.U.T.) : établissements sociaux et politiques publiques sociales et socioculturelles : 0089  
U. Toulon (I.U.T. Toulon) : Draguignan : 0040  
U. Toulon (I.U.T. Toulon) : 0066 S  
CNAM Paris : comptabilité financière et audit : 0448  
E.N.S. chimie Paris : gestion comptable et financière, techniques quantitatives de gestion, gestion de projets, économie, en lien avec le monde l'entreprise : 2739 S  
I.A.E. Paris : contrôle de gestion, comptabilité, comptabilité de gestion comptabilité financière : 0008 S  
U. Paris-VI : 1008  
U. Paris-I : directeur des technologies de l'information de la communication dans l'enseignement : 1005 S  
U. Tech. Paris-Dauphine : comptabilité, finances : 0395  
U. Poitiers (I.U.T. Angoulême) : 1122  
U. Poitiers (I.U.T. Angoulême) : 1515 S  
U. La Rochelle (I.U.T. La Rochelle) : profil polyvalent avec orientation droit et organisation de l'entreprise, enseignement en techniques de commercialisation : 0138 S  
U. Reims : connaissance des techniques d'expression et communication, de l'entreprise, du droit social et du travail : 0369 S  
U. Reims (I.U.T. Reims) : économie gestion, économie d'entreprise, stratégie, qualité, marketing : 0961  
U. Brest (I.U.T. Quimper) : gestion, logistique, transport : 0511 S  
U. Bretagne Sud : Lorient : 0014  
U. Bretagne Sud : Vannes : 0214  
U. Bretagne Sud : Lorient : 0216  
U. Bretagne Sud (I.U.T. Vannes) : option C, économie générale, marketing : 0123  
U. Rennes-I (I.U.T. Rennes) : comptabilité, contrôle de gestion, finance : 0797  
U. Rennes-I (I.U.T. Saint-Brieuc) : option C, encadrement et suivi des étudiants : 1662  
U. Le Havre (I.U.T. Le Havre) : comptabilité : 0068  
U. Rouen (I.U.T. Rouen) : 0638  
U. Mulhouse : méthodes informatiques appliquées à la gestion : 0075 S  
U. Toulouse-I : comptabilité et finances : 0265 S  
U. Toulouse-I : comptabilité et finances : 0293  
U. Toulouse-I (I.U.T. Rodez) : comptabilité et finances : 0258 S  
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Castres, économie et gestion commerciale : 1147 S  
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Auch, option A, économie et gestion administrative : 2366  
U. Orléans (I.U.T. 45) : 0285 S  
U. Paris-X : finances, comptabilité : 0981 S  
U. Évry (I.U.T. Évry) : vente et distribution, négociation vente, achats, distribution et stratégie de distribution, mercatique directe, animation de la force de vente : 0273  
U. Évry (I.U.T. Évry) : techniques économiques et de gestion : 0301 S  
U. Évry (I.U.T. Évry) : comptabilité, organisation et stratégie de l'entreprise, encadrement stage, suivi de projets tutorés : 0308  
U. Évry (I.U.T. Évry) : analyse des marchés, techniques commerciales : 0309  
U. Paris-XI : 0519 S  
U. Cergy-Pontoise : gestion : 0217  
U. Versailles-Saint-Quentin (IUT Mantes) : 1253

## Éducation musicale

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille : 1411 S  
U. Corte (I.U.F.M.) : Corte, Ajaccio, Bastia : 0035  
U. Paris-VIII : didactique de la musique, formation musicale : 0783  
U. Lille-III : éducation musicale en milieu scolaire : 0567  
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des titulaires : 0070



U. Metz : 0656

U. Poitiers : musiques actuelles, musique assistée par ordinateur, édition, arrangement, harmonisation au piano et accompagnement dont jazz, déchiffrage vocal : 0993 S

### **Éducation physique et sportive**

U. Aix-Marseille-III : hand-ball et polyvalences : 0962

U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : 0092

U. Aix-Marseille-II : 1414

U. Amiens : activités physiques et sportives pluridisciplinaires : 0613 S

U. Amiens : Saint-Quentin ou Amiens, activités physiques et sportives pluridisciplinaires : 0841 S

U. Amiens : tennis, sports collectifs, activités physiques de pleine nature : 1230 S

U. Besançon : accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire et/ou fitness et préparation physique et/ou activités physiques de pleine nature, escalade, V.T.T. : 0940 S

U. Besançon : activités de fitness et préparation physique et/ou activités physiques de pleine nature, escalade, V.T.T. : 0944 S

U. Besançon : Besançon, Vesoul, entretien et expression, polyvalence sportive : 0949

U. Bordeaux-II : sport de plein air, kayak, snowboard, sports collectifs de petits terrains, volley-ball, basket : 0818 S

U. Caen : activités physiques adaptées, forme, danses, polyvalence : 0854 S

U. Clermont-Ferrand-II (I.U.F.M.) : Le Puy-en-Velay, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0067 S

U. Clermont-Ferrand-II : athlétisme, basket-ball, judo, gestion de projets : 1093 S

U. Corte (I.U.F.M.) : Corte, Ajaccio : 0022

U. Paris-XIII : Bobigny, métiers de l'enseignement et spécialisation natation : 1021

U. Paris-XII : Créteil, sciences et techniques des activités physiques et sportives, judo, éducation et motricité : 1492

U. Marne-la-Vallée : sciences humaines, sciences technologiques des activités physiques et sportives : 0261 S

U. Dijon : SUAPS développement et coordination du site de Chalon, polyvalence: 0060

U. Dijon (I.U.F.M.) : Auxerre, formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0065 S

U. Dijon : polyvalence, compétences en basket-ball : 0909

U. Chambéry : handball, enseignement et animation, gestion et développement de projets universitaires : 0262 S

U. Grenoble-I : sports de combat et football : 1314 S

I.U.F.M. Guadeloupe : formation des enseignants des premier et second degrés dans le cadre des nouveaux masters : 0027 S

U. Antilles-Guyane : Guadeloupe, sport collectif, préparation concours : 0159 S

U. Antilles-Guyane : Guadeloupe, activités esthétiques, danse contemporaine, fitness, musculation, basket-ball, handball, tennis : 0228

U. Antilles-Guyane : Martinique, gestion administrative et pédagogique d'un site, compétences informatiques : 0261

U. Antilles-Guyane : Guyane, gestion d'une base nautique, qualification dans les activités de pleine nature et extrême polyvalence : 0341

U. Antilles-Guyane : Guadeloupe, natation, football, préparation concours : 0369

U. Antilles-Guyane : Guadeloupe, gymnastique, technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0445

U. Lille-I : 1050

U. Lille-I : 1357 S

U. Lille-II : Ronchin, management des organisations et sports collectifs : 0706 S

U. Limoges (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, didactique de l'enseignement de l'éducation physique et sportive : 0052

U. Limoges : activités physiques de pleine nature, sport de combat, natation et sports collectifs : 0569 S

U. Limoges : Brive, éducation physique et sportive : 0748 S

E.N.S. lettres et sc. humaines Lyon : sports collectifs de haut niveau avec une ou deux compétences spécifiques, escalade, natation, badminton, plein air : 0137 S

INSA Lyon : spécialiste des activités athlétiques, compétences à encadrer des activités nautiques planche à voile, polyvalence dans les activités de plein air : 0281 S

INSA Lyon : spécialiste d'activité de combat avec une polyvalence pour les activités de plein air : 0420 S

U. Lyon-I : éducation et motricité à dominante informatique, football, athlétisme : 1735

U. Lyon-I : management des organisations sportives, animation et gestion des activités physiques et sportives et culturelles : 2095

U. Lyon-II : éducation physique et sportive badminton et polyvalence : 0607 S

U. Saint-Étienne : sciences et techniques des activités physiques et sportives : 0755 S

U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Nîmes, formation initiale des enseignants du premier degré dans le cadre des masters d'enseignement : 0026

U. Nancy-I : activités aquatiques, gym douce, sports collectifs, musculation et entretien physique, engagement associatif : 1022

- U. Nancy-I : Vandœuvre-lès-Nancy, course d'orientation, escalade, méthodologie du travail universitaire, analyse de pratique : 1258  
U. Angers : plongée, golf, rugby, 0436  
U. Le Mans : danses et activités d'entretien du corps : 0310 S  
U. Nantes : 1654  
U. Orléans : DAPSE, théorie et pratiques des A.P.S., danse : 0487 S  
U. Orléans : théorie et pratiques des A.P.S., management : 0846 S  
U. Orléans : théorie et pratiques des A.P.S. : 0843 S  
U. Orléans : DAPSE, théorie et pratiques des A.P.S., histoire : 0644 S  
U. Paris-I : tennis, tennis de table, rugby, polyvalence : 0944 S  
U. Paris-I : directeur du centre sportif Jean-Sarrailh : 0775 S  
U. Paris-I : judo, sport de combat, polyvalence : 0807 S  
U. Paris-I : rugby, volley, tennis de table, polyvalence : 1298 S  
U. Paris-II : yoga et/ou fitness et/ou danses avec polyvalences et/ou polyvalence : 0287  
U. Paris-VI : football, boxe française : 3053  
U. Paris-VII : métiers de la forme et danses latines : 1888  
U. Paris-VII : football, polyvalence : 1891  
U. Tech. Paris-Dauphine : polyvalences, spécialité football, maîtrise de l'outil informatique : 0391 S  
U. Poitiers (I.U.F.M.) : 0075  
U. Poitiers : développement des activités physiques de pleine nature, sport de raquettes, sports collectifs de petit terrain : 1469  
U. Poitiers : enseignement du golf et gestion de l'activité golfique : 1502 S  
U. Brest : activités de la forme et activités adaptées : 1011  
U. Rennes-II : Saint-Brieuc : 0361 S  
U. Rouen (I.U.F.M.) : formation des enseignants des premier et second degrés : 0084  
U. La Réunion (I.U.F.M.) : Le Tampon, enseignement et formation en master préparant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation dans les premiers et second degrés : 0077 S  
U. La Réunion : Saint-Denis, spécialiste athlétisme avec une orientation vers la course de montagne et le plein air : 0263 S  
U. Toulouse-I : danse, escalade, polyvalence : 0188  
U. Toulouse-I : football, polyvalence : 0368 S  
U. Toulouse-II : enseignement, animation et organisation des activités physiques et sportives : 0736  
U. Toulouse-III : natation et polyvalence : 1611 S  
U. Toulouse-III : handball et athlétisme : 1616 S  
U. Cergy-Pontoise : 0262  
U. Paris-X : danse contemporaine, escalade : 0972  
U. Paris-X : sports de combat : judo et savate, boxe française : 0984  
U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des professeurs du second degré : 0252 S  
Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés : expérience dans l'adaptation de l'éducation physique et sportive aux élèves handicapés ou avec troubles des apprentissages, dans la formation de professionnels, recherche en activité physique adaptée : 0067

## Électronique

- U. Artois (I.U.T. Lens) : électronique, traitement du signal numérique : 0286

## Espagnol

- I.E.P. Aix-en-Provence : formation pluridisciplinaire, préparation concours : 0033  
U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille : 1349  
U. Amiens : langue étrangère appliquée, langue, littérature et civilisation étrangères, traduction : 0974  
U. Corte : 0268  
U. Paris-XII : 0466 S  
U. Paris-XIII : Villetaneuse, grammaire, langues, traduction : 0877  
U. Dijon (I.U.T. Le Creusot) : 0092  
U. Dijon : langue étrangère appliquée et pour non-spécialistes, traduction thème et version : 0020 S  
I.E.P. Grenoble : formation pluridisciplinaire, cours de niveau master professionnalisants et cours pour grands débutants, possibilité de cours magistraux de civilisation du monde hispanophone : 0042  
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : espagnol et anglais, masters des métiers de l'enseignement des premier et second degrés, interculturalité et partenariats, éducation à la citoyenneté européenne : 0061  
U. Grenoble-III : 0248  
E.N.S. chimie Lille : 0939  
U. Artois (I.U.F.M.) : 0084  
U. Artois (I.U.F.M.) : 0103  
U. Artois : Arras : 0036



INSA Lyon : enseignement auprès d'élèves ingénieurs tous niveaux : 0253 S

U. Montpellier-I : 0921

U. Montpellier-III : 0418

U. Perpignan : 0307

U. Metz (I.U.T. Metz) : 0109 S

U. Toulon (I.U.T. Toulon) : 0290 S

IEP Paris : 0060 S

U. Poitiers (I.U.T. Poitiers) : Poitiers-Châtelleraut : 0729

U. Rennes-II : langue pour spécialistes d'autres disciplines : 0404

U. Le Havre : 0237

U. Toulouse-III (I.U.T. Tarbes) : espagnol et français langue étrangère : 1168 S

U. Évry : 0205

### **Génie chimique-chimie**

U. Caen (I.U.T. Caen) : génie des procédés option bioprocédés : 1226 S

E.N.S. Cachan : agrégé préparateur : 0064

U. Lyon-I (I.U.T. 1) : génie chimique chimie : 1907 S

U. Rouen (I.U.T. Rouen) : 0999

### **Génie civil**

U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard, génie civil : 0592

U. Clermont-Ferrand-II : génie civil : 1113 S

U. Clermont-Ferrand-II (I.U.T. Montluçon) : génie civil option génie thermique : 1087 S

U. Marne-la-Vallée : technique du génie thermique, combustion, traitement de l'air électrotechnique : 0270

U. Grenoble-I : génie civil et infrastructures, mécanique énergétique ingénieries : 1332 S

U. Grenoble-I (I.U.T. A) : génie civil, équipement du bâtiment : 0899 S

U. Artois (I.U.F.M.) : 0181

U. Artois (I.U.F.M.) : 0207

U. Littoral : formation pour adultes, bâtiment, construction, enseignement, direction des études et alternance : 0385

U. Lyon-I (I.U.T. 1) : physique acoustique, équipement du bâtiment : 1375 S

U. Nancy-I (I.U.F.M.) : technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement en milieu scolaire : 0036 S

U. Nantes (I.U.T. Saint-Nazaire) : génie civil : 1407

U. La Rochelle (I.U.T. La Rochelle) : génie civil, structures et ouvrages : 0101 S

U. Reims (I.U.T. Reims) : 0448 S

U. Brest (I.U.F.M.) : Morlaix : 0039 S

U. Le Havre (I.U.T. Le Havre) : génie civil : 0118

U. La Réunion (IUT La Réunion) : Saint-Pierre, génie civil : 0308 S

U. Toulouse-III : génie civil, équipement du bâtiment : 1385 S

U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Toulouse, construction, organisation : 1156 S

U. Cergy-Pontoise : Neuville : 0305

U. Cergy-Pontoise (I.U.T. Cergy-Pontoise) : Neuville-sur-Oise, génie civil, équipements techniques : 0131

U. Orléans (I.U.T. 45) : équipement et énergie : 0885

U. Orléans (I.U.T. 18) : 0366

### **Génie mécanique - mécanique**

U. Aix-Marseille-II : mécanique : 1617

E.N.S. méca. micro. Besançon : articulation, conception et fabrication mécaniques : 0668 S

E.N.S. méca. micro. Besançon : mécanique et conception mécanique : 1519

U. Besançon : mécanique, technologie, outils de conception assistée par ordinateur : 0987 S

U. Besançon : mécanique, technologie mécanique, outils de conception assistée par ordinateur : 1165

U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard : 0659 S

U. Tech. Belfort-Montbéliard : 0091

U. Tech. Belfort-Montbéliard : 0115

U. Tech. Belfort-Montbéliard : 0119

U. Bordeaux-I : I.U.T. Bordeaux 1 : 0525 S

U. Paris-XIII (I.U.T. Saint-Denis) : Saint-Denis, mécanique, ingénierie en conception et chaîne numérique : 0140

U. Paris-XIII (I.U.T. Saint-Denis) : génie mécanique, fabrication mécanique et chaîne numérique : 0463

U. Paris-XIII (I.U.T. Saint-Denis) : 0468

I.S.M. Paris : 0006 S

U. Marne-la-Vallée : 2048

U. Dijon : Institut supérieur de l'automobile et des transports, Nevers : 1463

U. Dijon (I.U.T. Dijon) : spécialité B3 : fabrication mécanique : 0648

U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 0829 S  
INSA Lyon : cours de conception et de travaux pratiques en usinage et en construction métallique au premier cycle : 0443 S  
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : mécanique, dimensionnement des structures, conception et fabrication : 1420  
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : 1973  
U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne) : construction mécanique : 0164 S  
ENI Metz : implication dans les projets transversaux, chaîne numérique de la conception assistée par ordinateur à la fabrication énergétique : 0025  
U. Le Mans (I.U.T. Le Mans) : fabrication mécanique, productique, méthodes métrologie, automatismes : 0128 S  
ENSAM Paris : Metz, mécanique des fluides, construction mécanique : 0144  
ENSAM Paris : Lille : génie mécanique, fabrication mécanique et chaîne numérique : 0203  
ENSAM Paris : Cluny, énergétique et transfert thermique : 0210  
U. Poitiers (I.U.T. Angoulême) : 0856  
U. Poitiers (I.U.T. Poitiers) : génie mécanique et productique : 0726 S  
U. Poitiers (I.U.T. Poitiers) : fabrication : 0853 S  
U. Rennes-I (I.U.T. Rennes) : automatique, productique : 0842  
INSA Rouen : fabrication mécanique, mise en forme des matériaux, automatique : 0128  
U. Mulhouse (I.U.T. Mulhouse) : construction mécanique industrielle, fabrication orientation production, génie mécanique et productions : 0104  
U. Mulhouse (I.U.T. Mulhouse) : construction mécanique industrielle, génie mécanique et productique, et ingénierie simultanée, conception : 0112 S  
U. Mulhouse (I.U.T. Mulhouse) : sciences et génie des matériaux et plasturgie et matériaux composites : 0354 S  
INSA Strasbourg : construction mécanique : 0065  
U. Toulouse-II (I.U.T. Figeac) : mécanique spécialisée en conception, connaissances des matériaux composites et de la fabrication assistée par ordinateur, productique : 0953  
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Toulouse, ingénierie mécanique en conception de produits, dimensionnement des structures, mécanique, composites : 1153 S  
ENI Tarbes : génie mécanique : 0063 S  
U. Évry (IUT Évry) : organisation industrielle, logistique de production : 0069  
U. Évry (IUT Évry) : méthodes et gestion de production, management, éco-conception : 0128 S  
U. Évry (IUT Évry) : organisation industrielle, logistique de production : 0133 S  
U. Évry (IUT Évry) : dimensionnement thermique, acoustique et mécanique des éléments de l'enveloppe du bâtiment, conception mécanique : 0311 S  
U. Orléans (Polytechnique) : 0726  
U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : 1962

## Génie électrique

U. Aix-Marseille-III (I.U.T. Marseille) : électricité, électronique, électrotechnique, informatique industrielle : 0222  
U. Clermont-Ferrand-II (I.U.T. Montluçon) : 1205 S  
U. Corte (I.U.T. Corte) : 0183  
U. Paris-XII (I.U.T. Créteil) : 0599 S  
U. Paris-XIII (I.U.T. Saint-Denis) : 0407  
U. Paris-XIII (I.U.T. Villetaneuse) : électrotechnique, électronique de puissance, énergies renouvelables : 0792  
I.S.M. Paris : Technologie, et génie mécanique : 0013 S  
U. Chambéry : Annecy, réseaux et télécommunications : 0437  
U. Grenoble-I (I.U.T. A) : Génie électrique : 0646  
U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 1018 S  
U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 1212 S  
U. Antilles-Guyane (I.U.T. Kourou) : Guyane, physique appliquée ou génie électrique : 0153  
U. Valenciennes : 0359  
U. Montpellier-II (I.U.T. Nîmes) : option génie électrique informatique industrielle, réseaux locaux industriels et de terrain, supervision : 0580 S  
I.N.P. Lorraine : option informatique et télématique : 0190 S  
U. Toulon (I.U.T. Toulon) : 0092 S  
U. Reims (I.U.T. Reims) : 1178  
ENI Brest : génie électrique ou physique appliquée : 0014  
U. Brest (I.U.T. Brest) : automatismes et réseaux industriels : 0358 S  
INSA Rouen : électronique automatique : 0029  
U. de Strasbourg : génie électrique et microélectronique : 0615 S  
U. Strasbourg (I.U.T. Haguenau) : 0935  
U. Cergy-Pontoise (I.U.T. Cergy-Pontoise) : Neuville-sur-Oise, génie électrique, physique appliquée : 0132  
U. Paris-X (I.U.T. Ville d'Avray) : informatique industrielle et électronique embarquée, électronique : 0738  
U. Versailles-Saint-Quentin (I.U.T. Vélizy) : 0353

### **Histoire-géographie**

- U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : Aix-en-Provence : 0038
- U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : 0067
- U. Amiens : Amiens et Beauvais, histoire moderne et contemporaine : 0785
- U. Bordeaux-IV (I.U.F.M.) : Mont-de-Marsan, formations professionnelle, initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0141
- U. Corte (I.U.F.M.) : 0024 S
- U. Paris-VIII : études européennes, anthropologie et histoire culturelle : 0738
- U. Paris-XII (I.U.F.M.) : Saint-Denis, formation des étudiants préparant le concours de professeur des écoles : 0059
- U. Paris-XII (I.U.F.M.) : Livry-Gargan, formation des étudiants préparant le concours de professeur des écoles : 0086 S
- U. Paris-XII (I.U.F.M.) : Bonneuil, de formation d'enseignants, utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0107
- U. Dijon (I.U.F.M.) : Nevers, formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0015
- U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : histoire et didactique de l'histoire, masters des métiers de l'enseignement des premier et second degrés, ouverture dispositifs scolaires éducatifs et partenariats : 0063
- I.U.F.M. Guadeloupe : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, préparation aux concours du premier degré : 0032 S
- U. Littoral : géographie : 0334
- U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des titulaires : 0108 S
- U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Carcassonne, formation initiale des enseignants du premier degré dans le cadre des masters enseignement : 0056
- U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : ingénierie formation au sein de l'équipe de direction : 0112
- U. Nantes (I.U.F.M.) : Nantes et Angers, formation modules de pré-professionnalisation, formation master, formation continue et engagement dans des recherches en éducation : 0048 S
- U. Nantes (I.U.F.M.) : Le Mans, formation module de pré-professionnalisation, formation masters, formation continue et engagement en recherche : 0098 S
- E.N.S. Paris : agrégé répétiteur, géographie : 0063 S
- U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0066
- U. Paris-IV : géographie générale, physique et humaine : 0748
- U. Polynésie française (I.U.F.M.) : Tahiti, filière professeur des écoles : 0110
- U. Reims (I.U.F.M.) : formation des stagiaires des premier et second degrés : 0060
- U. Brest (I.U.F.M.) : Quimper : 0087 S
- U. Rennes-II : géographie : 0633
- U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis-Tampon, enseignement et formation dans les masters préparant aux métiers de l'enseignement des premier et second degrés : 0054 S
- U. de Strasbourg (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 2336
- U. Toulouse-II (I.U.F.M.) : Montauban, Cahors, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0122
- U. Cergy-Pontoise : Europe et histoire : 0216
- U. Cergy-Pontoise : géographie : 0323
- U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : Antony-Étiolles, formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel : 0129
- U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0290
- U. Versailles-Saint-Quentin : Guyancourt, histoire médiévale : 0389

### **Hôtellerie-Tourisme**

- U. Amiens : Beauvais : 1015

### **Informatique et gestion**

- U. Amiens : bases de gestion et systèmes d'information : 1032 S
- U. Amiens (I.U.T. Beauvais) : Creil, économie et gestion à caractère comptable, contrôle de gestion : 0790 S
- U. Bordeaux-II : informatique, certificat informatique et internet : 0863
- U. Clermont-Ferrand-II : informatique et gestion toutes disciplines : 1462
- U. Dijon (I.U.T. Chalon-sur-Saône) : 1429 S
- U. Chambéry (I.U.T. Annecy) : 0314
- U. Brest (I.U.T. Quimper) : accès bureautique : 1014 S
- U. Rennes-II : informatique pour non-spécialistes, certificat informatique et internet : 0360 S
- U. Toulouse-I (I.U.T. Rodez) : 0535 S
- U. Cergy-Pontoise : informatique : 0335

### **Italien**

U. Corte : 0202

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : didactique de l'italien, masters des métiers de l'enseignement des premier et second degrés, ouverture interlangues interdisciplinarité, éducation à la formation européenne : 0123

U. Tours : italien, langue étrangère appliquée : 0857 S

### **Langue et culture chinoises**

U. Paris-VIII : chinois, langue écrite et orale : 0780

U. Paris-VII : langue chinoise contemporaine : 0444

### **Langues et cultures régionales Tahitien**

U. Polynésie française (I.U.F.M.) : Tahiti, langues polynésiennes, filière professeur des écoles : 0111 S

### **Lettres classiques-grammaire**

U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : histoire-géographie, lettres classiques et histoire-géographie : 0129 S

U. Grenoble-III : lettres classiques ou grammaire : 0257

E.N.S. lettres et sc. humaines Lyon : agrégé répétiteur, latin et grec : 0124

U. Nancy-I (I.U.T. Nancy-Brabois) : lettres modernes, expression, communication, français langue étrangère : 1236 S

E.N.S. Paris : relations internationales : 0186

E.N.S. Paris : chargé de recherches documentaires : 0217

U. Brest (I.U.F.M.) : lettres classiques et lettres modernes : 0050 S

U. Mulhouse : techniques d'expression écrite, technique de la dissertation, méthodologie, langue et littérature latines, filières lettres classiques et modernes : 0478

U. Orléans : connaissances approfondies en linguistique générale, comparée et approfondie : 0078

### **Lettres modernes**

U. Aix-Marseille-II (I.U.T. Aix) : principes et pratique de la communication écrite et orale : 1534

U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : 0021

U. Besançon (I.U.F.M.) : Besançon, Vesoul : formation des enseignants des premier et second degrés, préparation aux concours de recrutement des professeurs des premier et second degrés : 0046 S

U. Besançon : français langue étrangère, français sur objectifs spécifiques : 0865

U. Besançon : français langue étrangère, français sur objectifs spécifiques : 1067 S

U. Besançon : français langue étrangère, français sur objectifs spécifiques : 1071

U. Besançon : français langue étrangère, français sur objectifs spécifiques : 1072

U. Besançon : 1125 S

U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard, expression, communication : 0579 S

U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard, communication web : 1414

U. Besançon (I.U.T. Besançon) : Vesoul, communication, expression écrite et orale : 0563

U. Bordeaux-IV (I.U.F.M.) : Mont de Marsan, formations professionnelle, initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0032

U. Bordeaux-I : expression écrite et orale pour étudiants scientifiques : 1202 S

U. Bordeaux-I (I.U.T. Bordeaux-I) : Talence, expression et communication : 0670 S

U. Clermont-Ferrand-II (I.U.F.M.) : Moulins, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0020

U. Clermont-Ferrand-I (I.U.T. Aubière) : Aurillac, français langue étrangère : 0847

U. Corte (I.U.F.M.) : Corte, Ajaccio, formation professionnelle des enseignants des premier et second degrés : 0011

U. Corte : culture générale et expression : 0293

U. Corte (I.U.T. Corte) : technique d'expression et communication écrite et orale : 0179

U. Grenoble-II (I.U.T. Valence) : 0460

U. Paris-VIII : français langue étrangère : 0574

U. Paris-VIII : analyse des médias, sciences humaines, accompagnement des projets professionnels et des stages : 0784

U. Paris-VIII : français langue étrangère : 0926 S

U. Paris-XIII : français langue étrangère : 0530 S

U. Paris-XIII (I.U.T. Villetaneuse) : techniques d'expression et de communication : 1151

U. Paris-XII (I.U.F.M.) : utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0081 S

U. Marne-la-Vallée : langue et littérature françaises : 0079

U. Marne-la-Vallée : communication : 0153 S

U. Marne-la-Vallée : communication : 0271

U. Dijon (I.U.F.M.) : Auxerre, formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0034 S

U. Dijon (I.U.F.M.) : Mâcon, formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0038 S

U. Dijon (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0040

U. Dijon : institut supérieur de l'automobile et des transports, Nevers, français langue étrangère, communication, expression : 1099  
U. Dijon (I.U.T. Dijon) : 1259  
U. Dijon (I.U.T. Le Creusot) : expression, communication : 1403 S  
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : didactique du français, masters des métiers de l'enseignement des premier et second degrés, ouverture sur l'adaptation scolaire et la scolarisation d'élèves handicapés : 0060  
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : lettres langues, masters des métiers de l'enseignement des premier et second degrés, approches interdisciplinaires, interculturalité, communication : 0101  
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : didactique du français, masters des métiers de l'enseignement premier et second degré, ouverture sur l'histoire de l'art, activités culturelles : 0163  
U. Chambéry (I.U.T. Annecy) : expression, communication : 0152  
U. Chambéry (I.U.T. Chambéry) : expression écrite et orale, multimédia : 0560  
IUFM Guyane : préparation au professorat des premier et second degrés : 0480  
U. Lille-I : centre université économie d'éducation permanente : 0832 S  
U. Lille-I : centre université économie d'éducation permanente : 1009 S  
U. Lille-I : centre université économie d'éducation permanente : 1306  
U. Artois (I.U.T. Lens) : 0389 S  
U. Littoral : techniques d'expression, linguistique française, préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement : 0213  
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des nouveaux titulaires et des titulaires : 0086 S  
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des nouveaux titulaires et des titulaires : 0179  
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Loire, formation initiale des étudiants, formation continue des nouveaux titulaires et des titulaires : 0215 S  
U. Lyon-III : français langue étrangère : 0404  
U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne) : expression et communication écrites et orales : 0177 S  
U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne) : 0179 S  
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : 0046 S  
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Mende, formation initiale des enseignants du premier degré dans le cadre des masters enseignement : 0110  
U. Montpellier-II (I.U.T. Montpellier) : techniques d'expression et de communication scientifique : 0544  
U. Montpellier-III : français langue étrangère : 0340  
U. Nancy-II (I.U.T. Nancy-Charlemagne) : 0680 S  
U. Nantes (I.U.T. Nantes) : culture et communication : 1051  
U. Nice (I.U.F.M.) : préparation aux concours de l'enseignement, formations professionnelle initiale et continue des enseignants : 0034  
U. Nice (I.U.F.M.) : lettres modernes, préparation aux concours d'enseignement, formations professionnelle initiale et continue des enseignants : 0083  
U. Tours (I.U.T. Tours) : 0602 S  
E.H.E.S.S. Paris : organisation de l'offre de formation, pôle formation et usages : 0312 S  
E.H.E.S.S. Paris : 0362  
I.E.P. Paris : 0071 S  
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0021  
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0063  
U. Paris-III : lettres et didactique du français langue étrangère : 0574  
U. Paris-III : responsable de la cellule handicap et enseignement du français à distance : 0730 S  
U. Paris-V (I.U.T. Av. Versailles) : communication professionnelle écrite et orale : 1873  
U. Paris-VI : français, techniques d'expression et de communication : 1755  
U. Paris-VII : français langue étrangère, technique d'expression : 1809  
U. Paris-VII : expression française et préparation aux concours de l'administration et de la culture et aux métiers de la rédaction : 1841 S  
U. Poitiers (I.U.T. Angoulême) : 1309 S  
U. Polynésie française (I.U.F.M.) : Papeete, filière professeur des écoles : 0113 S  
U. Reims (I.U.F.M.) : formation professionnelle et préparations aux concours de premier degré : 0085  
U. Reims (I.U.F.M.) : master éducation et formation : 0088  
U. Reims (I.U.T. Reims) : enseignement en diplôme universitaire de technologie et en licence : 0981  
U. Brest : techniques d'expression et de communication : 0608  
U. Brest : techniques d'expression et de la communication écrite et orale : 0685  
U. Brest (I.U.T. Quimper) : techniques d'expression et de communication : 1007 S  
U. Rennes-I (IUT Lannion) : expression communication : 1037  
U. Rennes-I (I.U.T. Rennes) : lettres modernes ou lettres classiques : 1051  
U. Rennes-I (I.U.T. Saint-Malo) : langages audiovisuels, graphiques, informatiques et outils multimédia : 1691 S  
U. Rennes-II : lettres modernes ou lettres classiques, français pour étrangers : 0271 S



U. Rouen (I.U.T. Rouen) : 1003  
U. de Strasbourg (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des premier et second degrés : 2288  
U. de Strasbourg (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des premier et second degrés : 2330 S  
U. Toulouse-II (I.U.F.M.) : Montauban et Toulouse, formations initiale et continue des enseignants du second degré : 0100  
U. Toulouse-II (I.U.F.M.) : Auch, formations initiale et continue des enseignants du premier degré : 0211  
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Auch, théorie de la communication, expression écrite et orale, écrits professionnels, méthodologie, projet personnel et professionnel : 1541 S  
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : expression : 1646 S  
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Castres, enseignement de communication et d'expression : 2367  
U. Orléans : spécialité français langue étrangère : 0531 S  
U. Orléans : spécialité français langue étrangère : 0048  
U. Paris-X (I.U.T. Ville d'Avray) : lettres modernes, techniques d'expression écrite et orale, note de synthèse, écrits professionnels : 1267 S  
U. Paris-XI (I.U.T. Cachan) : expression et communication : 0923  
U. Paris-XI (I.U.T. Sceaux) : expression et communication : 1654 S  
U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : Saint-Germain-en-Laye, formation initiale et continue des enseignants du second degré : 0257  
U. Versailles-Saint-Quentin (I.U.T. Vélizy) : 0227

### **Mathématiques**

U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : 0089  
U. Besançon : mathématiques appliquées, informatique certificat informatique et internet : 1022  
U. Besançon : statistiques : 1129  
U. Tech. Belfort-Montbéliard : 0083  
U. Bordeaux-IV (I.U.F.M.) : Mont-de-Marsan, formations professionnelle, initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0056  
U. Bordeaux-I (I.U.T. Bordeaux-I) : mathématiques, informatique : 1249 S  
U. Caen (I.U.F.M.) : formations initiale et professionnelle : 0041  
U. Caen (I.U.T. Cherbourg) : mathématiques en génie électrique et informatique industrielle : 1031 S  
U. Paris-VIII : enseignement des mathématiques pour l'économie et la gestion, probabilité, statistique : 0781  
U. Paris-XII (I.U.F.M.) : Livry-Gargan, formation des étudiants préparant le concours dans le cadre de la mastérisation : 0109 S  
U. Paris-XII (I.U.F.M.) : Livry-Gargan, formation des étudiants préparant le concours de professeur des écoles : 0128 S  
U. Marne-la-Vallée : mathématique, statistiques : 2050  
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : technologie, sciences physiques, approches interdisciplinaires et adaptation scolaire et scolarisation d'élèves handicapés : 0020  
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : mathématiques, technologie, sciences physiques, masters métiers de l'enseignement premier degré, approches interdisciplinaires, enseignement des sciences à l'école : 0055  
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : mathématiques, technologie, sciences physiques, sciences et vie de la terre, masters métiers de l'enseignement premier degré, ouverture en technologie de l'information et de la communication : 0084  
I.P. Grenoble : Valence : 0585  
I.U.F.M. Guadeloupe : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, préparation aux concours : 0009 S  
U. Lille-I (I.U.T. A) : 0865  
U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes) : 0069  
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, mathématiques : 0007  
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, mathématiques : 0008  
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, mathématiques : 0058  
INSA Lyon : outils mathématiques pour les sciences de l'ingénieur, de mappé au premier cycle : 0252 S  
INSA Lyon : outils mathématiques pour les sciences de l'ingénieur, de mappé au premier cycle : 0386 S  
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des titulaires : 0153  
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Loire, formation initiale des étudiants, formation continue des nouveaux titulaires et des titulaires : 0188 S  
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : mathématiques : 1346 S  
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : mathématiques, statistiques, probabilités, outils informatiques : 1551 S  
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : mathématiques : 1394  
U. Lyon-II (I.U.T. Bron) : mathématiques appliquées, profil statistique, alternance et apprentissage : 0859  
U. Lyon-III : 0263 S  
U. Lyon-III : 0464  
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Nîmes, formation initiale des enseignants du premier degré dans le cadre des masters enseignement : 0038  
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Perpignan, enseignements dans le cadre des masters enseignement du premier degré : 0117 S  
U. Perpignan (I.U.T. Perpignan) : nombres complexes, fonctions, équation dif, limites, polynômes, algèbre linéaire, séries de Fourier, transformée de Fourier, de Laplace, statistiques descriptives, probabilistes, inférentielles : 0316 S  
U. Nancy-I (I.U.F.M.) : Metz : 0093

U. Metz (I.U.T. Thionville) : 0769 S  
U. Nancy-I (I.U.T. Saint-Dié) : 1415  
U. Le Mans (I.U.T. Le Mans) : chimie générale, chimie minérale : 0135 S  
U. Nantes (I.U.F.M.) : formation modules de pré-professionnalisation, formation master, formation continue et engagement dans des recherches en éducation : 0124 S  
U. Nantes (I.U.T. La Roche-sur-Yon) : mathématiques statistiques et outils informatiques : 2021  
ENI du Val-de-Loire : enseignements adaptés des programmes des classes préparatoires aux grandes écoles, probabilités statistiques utilisation des TIC, applications en analyse numérique : 1406  
U. Orléans (I.U.F.M. Blois) : formation initiale des enseignants du premier et second degré en formation générale : 0016  
U. Orléans (I.U.T. 45) : mathématiques informatique : 0464 S  
U. Orléans (I.U.T. 45) : mathématiques informatique : 0053  
E.N.S. Paris : agrégé préparateur : 0049  
E.N.S. Paris : agrégé préparateur : 0126  
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0034  
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0058  
U. Paris-V (I.U.T. Av. Versailles) : application des mathématiques à la gestion : 2570  
U. Poitiers : mathématiques option informatique : 1452 S  
U. Poitiers (I.U.T. Poitiers) : Châtelleraut, mathématiques et informatique : 1075  
U. Polynésie française : Tahiti : 0057 S  
U. Polynésie française (I.U.F.M.) : Papeete : 0114 S  
U. Reims (I.U.F.M.) : master éducation et formation : 0084  
U. Le Havre (I.U.T. Le Havre) : 0179 S  
INSA Rouen : mathématiques en sciences et technologies pour l'ingénieur, premier cycle : 0038  
INSA Strasbourg : 0017 S  
U. de Strasbourg (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 2341  
U. Toulouse-II (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des enseignants du premier degré : 0132 S  
U. Toulouse-I : enseignement des mathématiques pour l'économie et la gestion : 0557 S  
U. Toulouse-II (I.U.T. Blagnac) : mathématiques générales, analyse, algèbre, statistiques, probabilités : 1708  
I.N.P. Toulouse : 0279 S  
U. Cergy-Pontoise (I.U.T. Cergy-Pontoise) : mathématiques générales et statistiques : 0338 S  
U. Évry (I.U.T. Évry) : outils informatiques de la logistique : 0064 S  
U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : mathématiques option informatique : 0897  
U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : mathématiques option probabilités et statistiques : 1907  
U. Paris-XI (I.U.T. Cachan) : 0917  
U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : Étiolles, formation initiale et continue des professeurs des écoles : 0097

## Philosophie

U. Martinique (I.U.F.M.) : formation générale, préparation aux concours des premier et second degrés et formation à l'A.I.S. : 0517  
U. Nancy-I : Vandœuvre-lès-Nancy, éthique de la santé, sciences humaines : 0183 S  
U. Metz : philosophie générale, histoire de la philosophie, esthétique, sciences sociales et méthodologie : 0631  
U. Nice (I.U.F.M.) : préparation aux concours d'enseignement, formations professionnelle initiale et continue des enseignants : 0011  
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0038 S  
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0062  
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0142 S  
U. de Strasbourg (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des premier et second degrés : 2326 S  
U. Orléans (I.U.F.M. Blois) : formation initiale des enseignants du premier et second degré en formation générale : 0107

## Physique-chimie

ENSI Caen : physique chimie, électronique et physique appliquée : 0653 S  
U. Corte (I.U.T. Corte) : chimie : 0104  
U. Paris-XII : I.U.T. de Créteil-Vitry, chimie : 1315  
U. Paris-XII (I.U.F.M.) : Saint-Denis, préparation au certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement du second degré de physique chimie, de mathématiques, de sciences physiques : 0264 S  
U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 0833  
U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 0858 S  
I.P. Grenoble : 0582  
U. Valenciennes : 0603  
U. Limoges (I.U.T. Limousin) : Tulle, sciences appliquées, chimie, physique et chimie appliquées aux sciences du danger : 0795  
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, physique : 0005  
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, chimie : 0006



E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, chimie : 0043  
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, physique : 0047  
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, physique : 0060  
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, physique : 0061  
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, chimie : 0063  
INSA Lyon : sciences physiques option physiques, enseignement de physique générale au premier cycle : 0467 S  
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des nouveaux titulaires et des titulaires : 0163  
U. Montpellier-II : École polytechnique : enseignements de chimie portant sur les équilibres en solution aqueuse, les techniques de chimie analytique, les méthodes optiques, les méthodes chromatographiques : 0459 S  
E.N.S. Paris : agrégé préparateur, physique : 0048 S  
E.N.S. Paris : agrégé préparateur, physique : 0054  
E.N.S. Paris : agrégé préparateur en physique : 0057  
E.N.S. Paris : agrégé préparateur, chimie : 0157 S  
U. Paris-VII : sciences physiques option chimie : 0184  
U. Poitiers (I.U.T. Poitiers) : Châtelleraut, option physique : 1317 S  
U. Polynésie française (I.U.F.M.) : Papeete, sciences physiques : 0102 S  
U. Tech. Troyes : enseignement et rénovation pédagogique en tronc commun de la formation ingénieur : 0019  
U. La Réunion (I.U.T.) : Saint-Pierre, spécialité chimie : 0011  
U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis-Tampon, enseignement en master enseignement, éducation et formation et préparation aux concours de l'enseignement ; participation à la formation continue des enseignants du premier degré : 0038 S  
U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : sciences physiques : 0939 S  
U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : sciences physiques, option physique appliquée ou génie électrique : 1885 S  
U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : sciences physiques option chimie : 1960  
U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : Saint-Germain-en-Laye-Cergy-Pontoise, formation initiale et continue des professeurs des écoles : 0264 S

#### **Portugais**

U. Clermont-Ferrand-II : 1094  
INSA Lyon : portugais et compétence en espagnol, enseignement auprès d'élèves ingénieurs, expérience de la prospection à l'étranger et de la gestion des relations avec des universités étrangères : 0547 S  
U. Paris-III : 0529

#### **Russe**

U. Caen : langue, littérature et civilisation étrangères, langue étrangère appliquée : 1273 S  
U. Dijon : 1015  
U. Lyon-III : 0291 S

#### **Sciences de la vie et de la Terre**

U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : 1325 S  
U. Caen (I.U.F.M.) : sciences de la vie et de la Terre, formations initiale, professionnelle et continue des enseignants des premier et second degrés : 0048  
U. Corte (I.U.F.M.) : sciences de la Terre et de l'Univers : 0017 S  
U. Littoral (I.U.T. Calais-Boulogne) : 0167  
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, biologie : 0027  
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, biologie : 0045  
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, géologie : 0064  
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, biologie : 0094  
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : physiologie animale et pharmaco toxicologie, sciences de la vie et de la Terre : 1349 S  
E.N.S. Paris : agrégé préparateur, géologie : 0061  
Observatoire Paris : animation de la cellule de ressources du dispositif sciences à l'école : 0180 S  
U. Paris-VII : sciences de la vie et de la Terre : 1698  
U. Reims (I.U.F.M.) : master 1 et master 2 mention éducation et formation : 0071  
U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis-Tampon, enseignement et formation dans les masters préparant aux métiers de l'enseignement des premier et second degrés : 0042 S  
U. de Strasbourg (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des premier et second degrés, discipline non linguistique allemand : 2310 S  
U. Cergy-Pontoise : 0373  
U. Cergy-Pontoise (I.U.T. Cergy Pontoise) : Cergy-Saint-Martin, sciences de la vie et de la Terre option B, génie de l'environnement : 0223

**Sciences et techniques médico-sociales**

U. Reims : I.U.T. Reims, carrières sociales, option animation sociale et socio culturelle : 0726

**Sciences physiques-physique appliquée**

U. Tech. Belfort-Montbéliard : 0097

U. Caen (I.U.T. Caen) : physique appliquée, informatique, réseaux, télécommunications : 1217 S

U. Littoral (I.U.T. Calais-Boulogne) : Boulogne-sur-Mer : 0164

E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, physique : 0046

U. Rennes-I : physique : 1223 S

U. Évry (I.U.T. Évry) : physique appliquée, mathématiques appliquées : 0117 S

U. Lyon-I (I.U.T. 1) : physique appliquée, génie électrique : 1354

U. Paris-XI (I.U.T. Cachan) : génie électrique ou physique appliquée : 0896

U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : génie électrique ou science physique, physique appliquée, physique des ordinateurs, réseaux et systèmes informatiques : 1961

**Sciences économiques et sociales**

U. Avignon : introduction à l'économie et aux sciences sociales : 0254 S

I.E.P. Aix-en-Provence : préparation aux concours administratifs : 0008 S

U. Besançon (I.U.T. Besançon) : sociologie : 0555

U. Paris-VIII : préparation au certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire : 0711

U. Paris-XII (I.U.T. Seine-et-Marne) : Sénart, sciences politiques, politiques publiques, droit des associations, droit de la famille : 0030

U. Grenoble-III : projets professionnels, formation, insertion, évaluation : 0254

U. Lille-I : 0995

U. Lille-II : sciences économiques : 0611 S

U. Montpellier-III : 0416 S

U. Nancy-I (I.U.T. Saint-Dié) : économie et gestion : 1459

U. Angers : 1157

U. Le Mans : économie gestion, comptabilité : 0341

U. Paris-VII (I.U.T. Paris VII) : communication, projet professionnel et personnel : 2091

U. Évry : sciences économiques et sociales : 0083

**Technologie**

U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : 0123

U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des nouveaux titulaires et des titulaires : 0105 S

U. Rouen (I.U.F.M.) : 0121

U. Nice (I.U.F.M.) : préparation aux concours d'enseignement, formations professionnelle initiale et continue des enseignants : 0071 S

**Toutes disciplines**

U. Dijon (I.U.T. Dijon) : expression artistique, arts plastiques et infographie : 0627

U. Dijon (I.U.T. Dijon) : traitement de l'information documentaire, management des systèmes d'information : 0637

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : techniques usuelles de l'information et de la communication en milieu scolaire et connaissance du système éducatif : 0028 S

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : système éducatif, partenariats, contextes éducatifs particuliers, évaluation, comparaisons internationales : 0105 S

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : organisation du système éducatif et des établissements scolaires, politiques scolaires : 0139 S

U. Chambéry : certificat informatique et internet : 0373 S

U. Chambéry : enseignement certificat informatique et internet : 0440 S

U. Lille-II : communication expression écrite et orale : 1023

E.N.S. lettres et sc. humaines Lyon : connaissance approfondie des outils informatiques d'assistance à la recherche en lettres et sciences humaines, bibliothèque virtuelle, bibliographie, structuration de travaux universitaires : 0103

U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : ingénierie de formation : 0047

U. Nantes (I.U.F.M.) : Nantes et La Roche, problématique de l'adolescent en masters, psychopathologie de l'enfant, premier et second degrés, formation continue, engagement dans des recherches : 0057 S

U. Nantes (I.U.F.M.) : Nantes et Angers, formation master métiers éducation et encadrement éducatif : 0160 S

U. Nantes (I.U.F.M.) : Nantes, ingénierie de formation : conception, coordination, suivi et évaluation des dispositifs de formation, formation à la sécurité et aux premiers secours en master : 0168 S

U. Paris-III : enseignement de l'informatique, étudiants en sciences humaines et sociales, langues, lettres, arts et sociétés contemporaines : 0732 S

U. Polynésie française (I.U.F.M.) : Tahiti, coordinateur de la filière professeur des écoles : 0115 S

U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des conseillers principaux d'éducation : 0160

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

## Commissaire du gouvernement auprès de deux groupements d'intérêt public

NOR : ESRS0900435A  
arrêté du 28-10-2009  
ESR - DGESIP B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 28 octobre 2009, le directeur chargé des affaires financières au ministère chargé de l'Enseignement supérieur est nommé commissaire du gouvernement auprès du groupement d'intérêt public dénommé « Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche » dit « AMUE » et du groupement d'intérêt public dénommé « CampusFrance ».

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### **Commissaire du gouvernement auprès d'un groupement d'intérêt public**

NOR : ESRS0900444A  
arrêté du 28-10-2009  
ESR - DGESIP B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 28 octobre 2009, le recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, est nommé commissaire du gouvernement auprès du groupement d'intérêt public dénommé « Université numérique juridique francophone (U.N.J.F.) ».

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### **Secrétaire général de l'académie d'Amiens**

NOR : MEND0900981A  
arrêté du 6-11-2009  
MEN - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 6 novembre 2009, Patrick Guidet, conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe, précédemment détaché dans l'emploi d'administrateur de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, adjoint au secrétaire général de l'académie d'Amiens, est nommé et détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Amiens pour une première période de quatre ans, du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2013.

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### **Directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen**

NOR : ESRS0900434A  
arrêté du 28-10-2009  
ESR - DGESIP A

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 28 octobre 2009, monsieur Dominique Goutte, ingénieur au Commissariat à l'énergie atomique, est nommé directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 2009.

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

#### Sections du Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR0900442A  
arrêté du 30-10-2009  
ESR - DGRI - SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 30 octobre 2009 sont nommés membres de sections du Comité national de la recherche scientifique, au titre de l'article 1er (2°) du décret n° 91-178 du 18 février 1991 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

**Section 12 « Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés » :**

Janick Ardisson, en remplacement de madame Joëlle Prunet.

**Section 36 « Sociologie, normes et règles » :**

Monsieur Dominique Guillo, en remplacement de Pierre Demeulenaere.

Édouard Verny, en remplacement de madame Coralie Ambroise-Casterot.



## Mouvement du personnel

### Nominations

---

#### Comité stratégique du calcul intensif

NOR : ESRR0900446A  
arrêté du 3-11-2009  
ESR - DGRI SPFCO/B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 3 novembre 2009, sont nommés membres du comité stratégique du calcul intensif :

##### Au titre des personnalités qualifiées

- Jean-Claude André ;
- Monsieur Daniel Benoualid ;
- Jacques Blum ;
- Monsieur Dominique Boutigny ;
- Françoise Combes ;
- François Coron ;
- Laurent Crouzet ;
- Martin J. Field ;
- Jean Gonnord ;
- Jean-François Hamelin ;
- Charles Hirsch ;
- Monsieur Argiris Kamoulakos ;
- Richard Lavery ;
- Boris Leblanc ;
- Patrick J Mascart ;
- Monsieur Heiner Müller Krumbhaar ;
- Olivier Pironneau ;
- Alain Ratier ;
- Marie-Madeleine Rohmer ;
- Jean Roman ;
- Stéphanie Schaer.

##### En qualité de représentant de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- Laurent Desbat.

Olivier Pironneau est nommé président du comité.

## Mouvement du personnel

### Nominations

## Institut des hautes études pour la science et la technologie

NOR : ESRR0900432A  
arrêté du 17-11-2009  
ESR - DGRI SPFCO-B2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 17 novembre 2009, sont admis à suivre les sessions de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie pour l'année 2009 - 2010 :

- Madame Emmanuelle Amar, directrice générale de l'association REMERA (registre des malformations en Rhône Alpes) ;
- Clarisse Angelier, chef du service CIFRE à l'Association nationale pour la recherche et de la technologie ;
- Monique Axelos, chef du département « caractérisation et élaboration des produits issus de l'agriculture » à l'Institut national de la recherche agronomique ;
- Aurélie Barboux, journaliste à l'Usine Nouvelle ;
- Didier Barberis, responsable valorisation et transfert technologique à la direction du développement commercial et de la valorisation de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales ;
- Igor Bednarek, directeur du centre de R&D réseaux d'accès à Orange Labs R&D ;
- Bernard Benhamou, délégué aux usages de l'internet au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Monsieur Frédéric Benhamou, professeur des universités et directeur d'unité de recherche à l'université de Nantes ;
- Monsieur Pascal Bergeret, sous-directeur de l'innovation à la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ;
- Christophe Bonazzi, fondateur et dirigeant de Finsecur et fondateur et gérant d'IntellAgence Technologies ;
- Jean-Marie Bouchereau, chef de service adjoint du service observation, économie et évaluation de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
- Philippe Charpentier, chef du projet informatique de l'expérience LHCb au département PH du CERN ;
- Cathy Clément, gérant et attachée de presse de Gaia Communication ;
- Yves Confesson, directeur régional Rhône-Alpes Franche-Comté Alsace du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts ;
- Monsieur Frédéric Dardel, conseiller de la présidente et du directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;
- Claire-Anne David-Lecourt, chargée de projets au sein de la mission universités de la direction du développement territorial et du réseau de la Caisse des dépôts ;
- François Delille, directeur adjoint de la stratégie, systèmes de navigation, communication, surveillance et gestion du trafic aérien, Division Thales Air Systems ;
- Monsieur Daniel Duclos, expert senior en traitement d'image à la direction R&T de la division avionique de la SAGEM, groupe SAFRAN ;
- Jean-Pierre Duguet, directeur adjoint de la direction qualité et environnement à Eau de Paris ;
- Monsieur Dominique Fernier, directeur de la valorisation et des relations industrielles à l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité ;
- Benoît Forêt, chef du département de l'appui au pilotage des organismes et de la réglementation à la direction générale pour la recherche et l'innovation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Patricia Galeazzi, inspectrice d'académie et directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Orne, académie de Caen ;
- Nathalie Girault, architecte à la direction technique de la branche gaz et énergies nouvelles chez Total ;
- Clément Hill, chef du laboratoire de chimie des systèmes extractants à la direction de l'énergie nucléaire au Commissariat à l'énergie atomique ;
- Anne Jouvenceau, chargée de mission à l'institut thématique multi-organismes neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;
- François Kalaydjian, directeur de la direction des technologies de développement durable à l'Institut français du pétrole ;
- Vincent Leenhardt, chef d'entreprise, SARL « Vive le Bois » ;
- François Luc, directeur business unit systèmes acoustiques aéroportés de Thales Division Navale ;
- Madame Emmanuelle Maguin, chef du département microbiologie et chaîne alimentaire à l'Institut national de la recherche agronomique ;
- Claire de Marguerie, chef de la mission de l'emploi scientifique, service de la coordination stratégique et des territoires du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

- Thibault Morterol, colonel de gendarmerie, en charge de la gestion des personnels sous-officiers et volontaires au service des ressources humaines de la direction générale de la gendarmerie nationale ;
- Catherine Mouneyrac, directrice de l'institut de biologie et d'écologie appliquée de l'université catholique de l'ouest ;
- Jacques Pages, adjoint au directeur général du Centre de coopération internationale pour le développement ;
- Marie-Hélène Perez, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale du rectorat de l'académie de Bordeaux ;
- Monsieur Stéphane Pierrat, commissaire divisionnaire, chargé de mission à la délégation à la prospective et à la stratégie du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales ;
- Évelyne Pichenot, membre du conseil économique, social et environnemental, membre du Comité économique et social européen ;
- Jean-François Picq, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche ;
- André Pierre, directeur de la recherche et de l'enseignement supérieur au conseil régional de Franche-Comté ;
- Philippe Rousselot, conseiller référendaire à la Cour des Comptes ;
- Marie-Noëlle Semeria, adjointe au directeur du laboratoire d'électronique et de technologie de l'information du Commissariat à l'énergie atomique ;
- Anne Varet, directrice innovation recherche à l'institut technologique FCBA ;
- Renaud Vedel, directeur adjoint, sous-préfet à la préfecture de police au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales ;
- Carole Wattier, directrice de l'association de la Maison Régionale X2000 Flandres-Littoral.

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

## Directeur de l'École européenne de chimie, polymères et matériaux

NOR : ESRS0900429A  
arrêté du 23-10-2009  
ESR - DGESIP A

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 23 octobre 2009, l'arrêté du 24 septembre 2009 portant nomination du directeur de l'École européenne de chimie, polymères et matériaux est modifié ainsi qu'il suit :

**au lieu de** « professeur des universités »

**lire** « directeur de recherche ».

**au lieu de** « 1er septembre 2009 »

**lire** « 1er octobre 2009 ».

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

## Conseil d'administration de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité

NOR : ESRR0900430A  
arrêté du 15-10-2009  
ESR - DGRI SPFCO-B2

Par arrêté du ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 15 octobre 2009, William Sassi est nommé membre suppléant du conseil d'administration de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité en tant que représentant de l'État, désigné par le ministre chargé de la Recherche, en remplacement de Éric Lemaitre.

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

## Commissions régionales instituées dans le ressort de chaque conseil régional de l'ordre des experts-comptables

NOR : ESRS0900433A  
arrêté du 10-9-2009  
ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 10 septembre 2009, est désigné en qualité de représentant de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au sein des commissions régionales instituées par le décret n° 70-147 du 19 février 1970 portant règlement d'administration publique et relatif à l'ordre des experts-comptables :

**Commission régionale de Nancy** : Guy Solle, professeur des universités, en remplacement de François Meysonnier.

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

## Composition de la commission administrative paritaire nationale des ingénieurs de recherche

NOR : ESRH0900437A  
arrêté du 27-10-2009  
ESR - DGRH C2-2

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; arrêté du 28-8-2007 ; proclamation des résultats du 8-2-2008 ; arrêté de composition de la C.A.P.N. des ingénieurs de recherche du 5-3-2008

---

**Article 1** - L'arrêté du 5 mars 2008 susvisé est modifié comme suit :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des ingénieurs de recherche :

**Représentants titulaires :**

**Au lieu de :**

- Isabelle Toutain, chef de la division de l'informatique de l'académie de Rouen ;
- Thierry Le Goff, directeur général des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**Lire :**

- Madame Joëlle Roncevich, chef du centre d'études et de traitement informatique de l'académie de Dijon ;
- Josette Théophile, directrice générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**Représentants suppléants :**

**Au lieu de :** Marylène Meston de Ren, secrétaire générale de l'École normale supérieure.

**Lire :** Marlène Barbotin, secrétaire générale de l'université Bordeaux 4.

**Article 2** - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris le 27 octobre 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines,  
chargé du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées

Éric Bernet



## Mouvement du personnel

### Nomination

---

## Composition de la commission administrative paritaire nationale des ingénieurs d'études

NOR : ESRH0900438A  
arrêté du 27-10-2009  
ESR - DGRH C2 2

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; arrêté du 28-8-2007 ; proclamation des résultats du 8-2-2008 ; arrêté de composition de la C.A.P.N. des ingénieurs d'études du 5-3-2008

---

**Article 1** - L'arrêté du 5 mars 2008 susvisé est modifié comme suit :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des ingénieurs d'études :

**Représentants suppléants :**

**Au lieu de :** Stéphane Athanase, secrétaire général de l'université Paris I.

**Lire :** Stéphane Athanase, directeur-adjoint du centre national des œuvres universitaires et scolaires.

**Article 2** - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris le 27 octobre 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines,  
chargé du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées  
Éric Bernet

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

## Composition de la commission administrative paritaire nationale des techniciens de recherche et de formation

NOR : ESRH0900439A  
arrêté du 27-10-2009  
ESR - DGRH C2 2

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; arrêté du 28-8-2007 ; proclamation des résultats du 8-2-2008 ; arrêté de composition de la C.A.P.N. des techniciens de recherche et de formation du 5-3-2008

---

**Article 1** - L'arrêté du 5 mars 2008 susvisé est modifié comme suit :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des techniciens de recherche et de formation :

**Représentants suppléants :**

**Au lieu de :**

- Pierre Colliot, secrétaire général de l'Observatoire de Paris ;
- Monsieur Claude Planchou, secrétaire général de l'université de Rouen ;
- François Riou, secrétaire général de l'université de Caen ;
- Monsieur Frédéric Despres, secrétaire général de l'université de Valenciennes.

**Lire :**

- Madame Dominique Salles, directrice des ressources humaines de l'université de la Rochelle ;
- Philippe Lechigre, directeur des ressources humaines de l'université Lille 3 ;
- François Riou, secrétaire général de l'université Paris I ;
- Monsieur Frédéric Despres, secrétaire général de l'École centrale de Lille.

**Article 2** - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris le 27 octobre 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines,

chargé du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées

Éric Bernet

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

## Composition de la commission administrative paritaire nationale des assistants ingénieurs

NOR : ESRH0900440A  
arrêté du 27-10-2009  
ESR - DGRH C2 2

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; arrêté du 28-8-2007 ; proclamation des résultats du 8-2-2008 ; arrêté de composition de la C.A.P.N. des assistants ingénieurs du 5-3-2008

---

**Article 1** - L'arrêté du 5 mars 2008 susvisé est modifié comme suit :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des assistants ingénieurs :

**Représentants suppléants :**

**Au lieu de :** Fatiha Bastiani, secrétaire générale de l'université de Toulon.

**Lire :** Catherine Chazeau-Guibert, secrétaire générale de l'université Paris-Sud Orsay.

**Article 2** - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris le 27 octobre 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

Le chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines,  
chargé du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées  
Éric Bernet

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

## Composition de la commission administrative paritaire nationale des adjoints techniques de recherche et de formation

NOR : ESRH0900441A  
arrêté du 27-10-2009  
ESR - DGRH C2 2

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; arrêté du 28-8-2007 ; proclamation des résultats du 8-2-2008 ; arrêté de composition de la C.A.P.N. des adjoints techniques de recherche et de formation du 5-3-2008

---

**Article 1** - L'arrêté du 5 mars 2008 susvisé est modifié comme suit :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation :

#### Représentants titulaires :

##### Au lieu de :

- Géraldine Goncalves, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé ;
- Monique Raux, secrétaire générale du conservatoire national des arts et métiers ;
- Catherine Vieillard, secrétaire générale de l'université Paris IV ;
- Alain Collange, chargé de mission, université de Mulhouse.

##### Lire :

- Colette Maurel, adjointe au chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées ;
- Muriel Van Oorschot, chef de section, bureau des personnels I.T.R.F. ;
- Florence Bernard, chargée d'études, bureau des personnels I.T.R.F. ;
- Delphine Eduin, chef de section, bureau des personnels I.T.R.F.

#### Représentants suppléants :

##### Au lieu de :

- Madame Malou Certain, chef de section, bureau des personnels I.T.R.F. ;
- Monsieur Claude Planchou, secrétaire général de l'université de Rouen ;
- Philippe Cappelle, secrétaire général de l'université Lille III.

##### Lire :

- Lionel Hosatte, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé ;
- Damien Darfeuille, adjoint au chef de bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé ;
- Philippe Lechipre, directeur des ressources humaines de l'université Lille III.

**Article 2** - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris le 27 octobre 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

Le chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines,  
chargé du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des  
bibliothèques et des musées

Éric Bernet

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

## Liste des élèves de l'École spéciale d'architecture ayant obtenu, à la première et à la deuxième session 2007, le diplôme d'études de deuxième cycle de cet établissement

NOR : ESRS0900436K  
liste du 29-10-2009  
ESR - DGESIP A MESESP

Liste des élèves de l'École spéciale d'architecture ayant obtenu, à la première et à la deuxième session 2007, le diplôme d'études de deuxième cycle (diplôme de l'ESA grade 2) de cet établissement, reconnu comme équivalent au diplôme d'État d'architecte et conférant le grade de master à leurs titulaires.

Les élèves suivants de l'École spéciale d'architecture, établissement d'enseignement technique privé reconnu par l'État, 254, boulevard Raspail, Paris (14ème), ont obtenu, à la première et à la deuxième session 2007, le diplôme d'études de deuxième cycle de l'École spéciale d'architecture (diplôme de l'ESA grade 2) reconnu comme équivalent au diplôme d'État d'architecte.

Liste des élèves de l'école spéciale d'architecture ayant obtenu le diplôme d'études de deuxième cycle de l'école spéciale d'architecture lors de la : **1ère session 2007** (soit de mars à juin 2007) :

- 1 Faisal Al Maamari
- 2 Fady Assouad
- 3 Anne-Emmanuelle bauer
- 4 Marie bernard
- 5 Florian Boucher
- 6 Nelly Bussac
- 7 Jean-Charles Content
- 8 Sophie Cortes
- 9 Émeric De Warren
- 10 Charles Detilleux
- 11 Vassileios Divanis
- 12 Vivian Ferry
- 13 Clémence Fleytoux
- 14 Frédérique Fouasse
- 15 Aziz Ghariani
- 16 Clotilde Guillebert
- 17 Philippe Harder
- 18 Huan Hongjie
- 19 Manu Jemba
- 20 Henry keime
- 21 Armelle Langlois
- 22 Gurban Le Garrec
- 23 Françoise Legendre
- 24 Maité Lemogne
- 25 Georgios Loïzos
- 26 Charles Lombard
- 27 Olivia Mandefield
- 28 Laure Monroe
- 29 Christophe Muller
- 30 Raphaël Novarina
- 31 Matthieu Prevost
- 32 Clément Reyman
- 33 Jean-Baptiste Ruat
- 34 Muna Samid Musa
- 35 Basma Sefrioui
- 36 Baha Sikman
- 37 Emmanuel Sitbon
- 38 Hanae Slitini

- 39 Éric Sontag
- 40 Jean-Baptiste Tollet
- 41 Sébastien Van Cappel De Premont
- 42 Marie-Emmanuelle Vic
- 43 Ahmed Zaouche

Liste des élèves de l'école spéciale d'architecture ayant obtenu le diplôme d'études de deuxième cycle de l'école spéciale d'architecture lors de la : **2ème session 2007** (soit de octobre à décembre 2007) :

- 1 Andreas Aas
- 2 Christina Agnantopoulou
- 3 Marie-José Airaud
- 4 Fatiha Allam
- 5 Olivier Amat
- 6 Na An
- 7 Jean-Baptiste Andre
- 8 Audren Antien
- 9 Dimitri Arabatzis
- 10 Isabelle Barbeti
- 11 Estelle Bedu
- 12 Mérédith Behm
- 13 Xavier Belliard
- 14 Sylvain Berard
- 15 André Blondel
- 16 Rafaël Bonet
- 17 Alexis Boniface
- 18 Thomas Borget
- 19 Shaghayegh Borzooie
- 20 Karine Bossy
- 21 Philippe Braun
- 22 Dror Brill
- 23 Claude Buttet
- 24 Gérard Calvet
- 25 Julie Camfrancq
- 26 Bertrand Cargill
- 27 Arnaud Cauchard
- 28 Sébastien Chanoz
- 29 Annie Cluzel
- 30 Jean-Yves Colomb
- 31 Charlotte Côte
- 32 Yves Cropier
- 33 Caroline D'arras
- 34 Assaf Dali
- 35 Luc De Dampierre
- 36 Antoine De Gironde
- 37 Pascale Delair
- 38 Kamilia Dendane
- 39 Ludovic Derode
- 40 Christophe Devals
- 41 Marie-Sophie Devaux
- 42 Kamal Echouhani
- 43 Levent Ertukenmez
- 44 Anas Es Safi
- 45 Annick Escubedo
- 46 Guang Fang Chen
- 47 Selma Feriani
- 48 Amélie Ferlus
- 49 Gabriel Fernandes
- 50 Gaël Forlot
- 51 Charlotte Fox
- 52 Pierre-Louis Gerlier
- 53 Yahia Ghzala
- 54 Christel Giry-Deloison

55 Sophie Goulas  
56 Erdogan Guney Goktug  
57 Nicolas Hannequin  
58 Charles-Edmond Henry  
59 Mihalj Horvat  
60 Maxence Horvath  
61 Natacha Jaume  
62 Thomas Jorez  
63 Plamen Jovanovski  
64 Kenza Kabbaj  
65 Hind Kaddoura  
66 Mounir Kejj  
67 Il-Seock Kim  
68 Young-Nam Kim  
69 Gaétan Kohler  
70 Abdoul Karim Konate  
71 Henry Lacarce  
72 Gabriel Laval  
73 Yi Chien Lee  
74 François Legendre  
75 Marie-Alix Lepee  
76 Juliet Lepuil  
77 Li Qiang Liu  
78 Matthieu Merlen  
79 Bérengère Mey  
80 Martin Meyer  
81 Freddy Montoban  
82 Olivier Morani  
83 Véronique Morel  
84 Salem Mostefaoui  
85 Johnny Ngunza Muhindo  
86 Malik Noura  
87 Skander Noura  
88 Camille Nouvellon  
89 Yukiko Oshima  
90 Oussama Outany  
91 Alexandre Pachiaudi  
92 Guillermo Iii Perez-Aguirre  
93 François Pernier-Raviglione  
94 Vincent Peu Duvallon  
95 Pierre-Alban Piller  
96 Gérard Pizon  
97 Daphné Polyzos  
98 Romain Queroy  
99 Édouard Robert  
100 Miroslava Rocan  
101 Camille Roux  
102 Marisa Sanabria  
103 Lorraine Schaeffer  
104 Min-Bum Seo  
105 Kauntey Shah  
106 Philippe Stanfield-Pinel  
107 Nathalie Tchatchuing Sihomnou  
108 Rebecca Trelu  
109 Nicolas Trouillard  
110 Cyrille Tuot  
111 Max Turnheim  
112 Guillaume Van Wassenhove  
113 Xiang Ying Zhao  
114 Gang Zheng  
Soit : 157 diplômés au total pour l'année 2007



## Informations générales

## Vacances d'emploi

---

### Recrutement d'inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe

NOR : MENI0924992V

avis du 8-11-2009 - J.O. du 8-11-2009

MEN - IG

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche procèdent au recrutement d'inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe. Quatre nominations sont susceptibles d'être prononcées à ce titre.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, peuvent faire acte de candidature :

- les administrateurs civils hors classe ;
- les secrétaires généraux d'académie ;
- les secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur ;
- les secrétaires généraux d'établissement public scientifique et technologique ;
- les secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire ;
- les directeurs de centre régional des œuvres universitaires et scolaires ;
- les fonctionnaires justifiant de dix ans au moins de services effectifs en catégorie A et appartenant à des grades ou nommés dans des emplois dont l'échelon terminal est doté, au minimum, soit de l'indice brut 1015, soit de l'indice brut 966, s'ils ont, dans ce dernier cas, exercé des fonctions comptables ;
- dans la limite de deux emplois, les fonctionnaires internationaux en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale chargés de fonctions équivalentes à celles d'un administrateur civil hors classe.

Les dossiers de candidature comprenant exclusivement les documents suivants :

- une lettre de motivation (2 pages recto),
- un curriculum vitae (2 pages recto),
- le dernier arrêté de classement dans l'emploi occupé,
- la copie du dernier entretien d'évaluation,

doivent être adressés, par la voie hiérarchique, au ministère de l'Éducation nationale, secrétariat administratif des services d'inspection générale, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07, **dans un délai d'un mois** à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel.

Les candidats pourront être auditionnés avant que leurs dossiers soient examinés par les commissions prévues aux articles 6 et 7 du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié portant statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

## Informations générales

### Vacance de poste

## Agent comptable de la division des affaires financières de la direction de l'enseignement primaire à Tahiti

NOR : MENH0900982V  
avis du 9-11-2009  
MEN - DGRH C2-1

Un poste d'attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (ADAENES ou APAENES) pour exercer les fonctions d'agent comptable de la division des affaires financières de la direction de l'enseignement primaire, sise dans la commune de Pirae à Tahiti, sera vacant au 2 février 2010.

#### Descriptif du poste

La Polynésie française étant une collectivité d'outre-mer bénéficiant d'un statut d'autonomie, les compétences en matière d'enseignement du premier degré sont dévolues à son gouvernement. La direction de l'enseignement primaire (DEP), placée sous l'autorité du ministre en charge de l'Éducation nationale de la Polynésie française, assure les missions qui, en métropole, sont confiées aux services académiques.

Dans ce cadre, l'agent comptable de la division des affaires financières est chargé, sous l'autorité du directeur de l'enseignement primaire, notamment de la gestion comptable de l'ensemble des moyens financiers de la DEP. Il est responsable aussi bien de la gestion rigoureuse des crédits délégués par l'État et de ceux délégués par le pays (fonctionnement et investissement). Il élabore et suit l'exécution du budget de la DEP.

#### Compétences requises

Le candidat devra notamment avoir déjà exercé des fonctions de même nature et attester si possible d'une expérience confirmée en outre-mer dans le domaine. Il devra en outre posséder : de solides connaissances du système éducatif, de l'organisation de l'État et des collectivités d'outre-mer ; une capacité d'adaptation et d'innovation, une forte disponibilité, une capacité à conduire des évolutions, une réelle aptitude au travail en équipe dans un contexte institutionnel complexe ; une maîtrise des démarches comptables par objectifs et des systèmes d'évaluation ; des capacités d'analyse, d'évaluation, de synthèse ; une maîtrise des procédures de marchés publics.

#### Conditions de nomination

Cette nomination interviendra par voie de détachement auprès du Gouvernement de la Polynésie française sur un emploi budgétaire correspondant à la grille indiciaire d'attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et selon les modalités définies par le décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'État et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.

Les dossiers de candidatures, en deux exemplaires originaux constitués :

- d'un curriculum vitae

- d'une lettre de motivation (adressée à monsieur le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

doivent parvenir dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale,

- un exemplaire au ministère de l'Éducation nationale, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, sous-direction de la gestion des carrières, bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, DGRH C2-1, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13

- un exemplaire à la direction de l'enseignement primaire en Polynésie française, BP 5362 98716 Pirae, Tahiti, fax (689) 42 40 39 – courriel : dirdep@education.gov.pf

## Informations générales

### Vacance de poste

---

## Personnel détaché auprès du Gouvernement de la Polynésie française

NOR : MENH0900983V  
avis du 9-11-2009  
MEN - DGRH C2-1

Correspondant AGAPE - Implantation géographique : Tahiti-Pirae - Création

Le ministère de l'Éducation de la Polynésie française recrute un secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (SAENES) pour pourvoir, dans les meilleurs délais possibles, en accord avec le Gouvernement de la Polynésie française, le poste de correspondant AGAPE au sein de la direction de l'enseignement primaire (division du personnel).

#### Descriptif du poste

La Polynésie française étant une collectivité d'outre-mer bénéficiant d'un statut d'autonomie, les compétences en matière d'enseignement du 1er degré sont dévolues à son Gouvernement. La direction de l'enseignement primaire (DEP), placée sous l'autorité du ministre en charge de l'Éducation de la Polynésie française, assure les missions qui, en métropole, sont confiées aux services académiques.

Dans ce cadre, le correspondant AGAPE sera placé sous l'autorité directe du secrétaire général. Il sera chargé, notamment, de la coordination au sein de la DEP de l'action des divisions concernées (division du personnel, division des moyens et statistiques et cellule TICE) en vue de l'implantation et du déploiement de l'application nationale AGAPE.

#### Compétences requises

Le candidat devra notamment avoir déjà exercé des fonctions de même nature et attester si possible d'une expérience confirmée outre-mer dans le domaine.

Il devra posséder :

- de solides connaissances de l'application AGAPE et des procédures de gestion du personnel, en particulier de la gestion des personnels du premier degré et des différents statuts dont ils relèvent (C.E.P.F., fonction publique du pays, ANFA, fonctionnaires du cadre métropolitain) ;
- des capacités à travailler en équipe ;
- des capacités d'analyse, d'évaluation, de synthèse ;
- une réelle aptitude à former les agents de manière à favoriser la participation active des personnels grâce à d'excellentes qualités relationnelles.

#### Conditions de nomination

Cette nomination interviendra par voie de détachement auprès du Gouvernement de la Polynésie française sur un emploi budgétaire correspondant à la grille indiciaire de SAENES (secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur), et selon les modalités définies par le décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'État et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.